L'ABEILLE,

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE.
No. 81, rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 25 JUIN 1839.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS
HENRY CLAY,
DU KENTUCKY,
[illegible] à la décision d'une Convention Nationale

ENFANTS PERDUS.

A Baltimore et dans toutes les grandes villes de l'Union, un établissement public est consacré aux enfans perdus, qui y sont retenus jusqu'à ce qu'ils soient réclamés par leurs parents; pourquoi n'aurions-nous pas à la Nouvelle-Orléans un établissement dans ce genre? Il nous semble qu'ici, plus qu'ailleurs, il serait nécessaire, il indispensable même, à cause du nombre considérable de familles qui arrivent tous les jours dans notre ville et dont les enfants entraînés par la curiosité s'égarent dans la rue; tandis que ceux à qui ils appartiennent, étrangers eux-mêmes, sont presque toujours incapables de les trouver, et ne savent pas quels moyens prendre pour y parvenir, nous avons vu ainsi beaucoup de familles jetées quelque fois dans un pénible embarras. Il conviendrait donc qu'on remédiât à un pareil inconvénient, et nous ne connaissons pas, à cet effet, de meilleur moyen que celui que nous venons de proposer.

SUICIDE.

Mr. George Elliot, courtier de coton et bien connu dans notre ville, s'est suicidé hier dans la matinée, en se frappant d'un poignard qui l'a atteint près du cœur. Depuis quelque temps Mr. Elliot s'était abandonné à la boisson; ceci joint à des revers de fortune et à une position précaire paraît l'avoir décidé à commettre cet acte de désespoir. Déjà, il avait attenté deux fois à mettre fin à ses jours, en se jetant dans le fleuve, mais deux fois il avait été empêché d'exécuter ce projet par des circonstances indépendantes de sa volonté. Mr Elliot, sans doute pour n'être point dérangé cette fois, a choisi pour accomplir son dessein, une heure (deux heures avant le jour) où il ne pût être détourné par personne. Quand on est entré dans sa chambre, il vivait encore, et alors même, il demanda qu'on lui rendît son poignard, parce qu'il voulait en finir plus tôt avec l'existence. Mr. Elliot laisse après lui une jeune veuve [illegible] la plus vive affliction.

ACCIDENT.

[illegible] nommé William Baker, âgé de 27 ans, [illegible] 23 courant, dans le fleuve vis à vis cette ville, tandis qu'il se baignait. Il avait arrêté son passage à bord du navire anglais Orwell.

On lit ce qui suit dans le "New-York Herald," journal, comme on sait, entièrement neutre:

"La source du mal que le commerce éprouve depuis long-temps est dans cet esprit exagéré de spéculation qui s'est emparé de toutes les banques de l'Union, depuis la liquidation de la banque nationale des Etats-Unis. Depuis lors les institutions monétaires de l'ouest du sud et du sud-ouest semblent avoir abandonné leur ligne ordinaire d'affaires pour se jeter dans des spéculations extravagantes sur les produits du pays. Il doit en être ainsi, parce que les banques locales peuvent maintenant étendre leur circulation ou la restreindre suivant leurs caprices doivent naturellement chercher à se créer un change favorable, en faisant à leur gré la hausse ou la baisse sur ces mêmes produits.

Pareille chose ne pouvait arriver, lors de l'existence de la Banque des Etats-Unis, parceque cette institution tenait les banques locales dans les limites de leurs devoirs. Alors les entreprises particulières étaient restreintes à leurs propres ressources, et il en résultait un bien-être général. La nécessité du contrôle qu'exerçait la Banque des Etats-Unis a été fortement sentie dans différentes parties de l'Union; moins cependant dans la Nouvelle Angleterre, parceque là, la Banque de Suffolk agit comme *régulateur*. Les Banques de Cincinnati ont récemment encore essayé d'adopter le même système avec celles dont la nature des opérations est la même que la leur. Aujourd'hui enfin que le public sent de plus en plus la nécessité d'une institution sur laquelle se règlent les autres, l'époque de la création d'une banque nationale, dirigée de la même manière que l'était celle des Etats-Unis, n'est pas éloignée. Jusque là les classes commerçantes seront constamment exposées à une ruine presque certaine, par l'intervention dans les affaires des institutions faisant le monopole

NOUVEAU GENRE D'INDUSTRIE.

L'éditeur du *Southern Banner* assure qu'un de ses amis va faire à l'administration la proposition d'arrêter tous les sous-trésoriers *marrons*, pourvu qu'on lui alloue dix piastres par capture et le privilège exclusif de faire ces arrestations sur les bords de la Sabine. Il veut même offrir pour le privilège un bon de mille piastres au gouvernement, et il s'engage, en cas que sa proposition soit acceptée, de soutenir de toutes ses forces le plan de sous-trésorerie. Il assure que c'est par le temps qui court le meilleur genre d'industrie qui se puisse imaginer.

Le gouvernement des Etats-Unis a envoyé l'ordre d'expédier sur-le-champ le garde-côte *Hamilton*, capitaine Sturgis, sur les côtes des provinces anglaises, pour s'enquérir des motifs sur lesquels sont basées les saisies qui ont été faites dans ces parages des navires américains qui y faisaient la pêche.

UN PRECHEUR DE DÉMOCRATIE.

Tout le monde sait que les Loco-focos ne font autre chose que de déclamer sur la prétendue identité d'opinion qui existe entre les whigs et les abolitionistes, tandis qu'ils se représentent eux, comme les plus anciens et les plus constants adversaires de l'émancipation. Si le public impartial avait pu un instant être la dupe de cette charlatanerie, nous aurions à lui citer un exemple qui ne laisse aucun doute sur la mauvaise foi des Loco-focos, et qui donne un éclatant démenti à toutes leurs déclamations. Il y a dans ce moment un journal à *Nashville* dirigé par un nommé Jérémiah G. Harris un des plus violens aboyeurs du parti Loco-foco. Ce digne stipendié de James K. Polk lance journellement dans ses colonnes des diatribes contre les whigs qu'il affecte de confondre avec les abolitionistes tandis qu'il sait bien le contraire; tandis que lui ne saurait avoir oublié qu'il a été précédemment dans le *Massachusetts* éditeur d'une feuille abolitioniste. La feuille dont nous parlons est intitulée *New-Bedford Gazette*, et elle a recommandé dans ses articles, au congrès et à la législature, des hommes uniquement, parce qu'ils étaient abolitionistes acharnés; nous allons le laisser parler lui-même et nous demanderons ensuite aux hommes du Sud partisans du gouvernement, ce qu'ils pensent de ce pur organe des *Jackson-Vanburenistes*.

[Extrait du New Bedford Daily Gazette, 14 oct. 1836. By Jeremiah G. Harris.]

"Electeurs de couleur.

"Nous vous dirons simplement quelques mots relativement au candidat pour le congrès dans ce district. Vous avez sans doute lu les lettres de monsieur Reed, sur la question de l'abolition, et a duplicité vous a été démontrée. Vous ne pouvez donc compter sur lui. Un homme distingué, que la plupart d'entre vous connaissent et honorent d'une estime avouée, nous a dit qu'il ne connaissait dans le Connecticut personne plus aristocrate, personne plus opposé à vos intérêts que lui. En effet lorsque, M. Reed entra au congrès à la dernière session, il prit la peine d'assurer les membres du Sud qu'il était entièrement opposé aux principes de l'abolition; tel est encore M. Reed, telle sera toujours son opposition à vos intérêts. Pour nous, nous sommes opposé à l'esclavage quelque forme qu'il revête; pour rappeler le langage de l'illustre Jefferson, quand il disait: "*J'ai juré sur l'autel du Dieu vivant une éternelle hostilité à toute espèce d'esclavage.* D'après ce principe nous répéterons tout homme que nous savons être opposé dans le fond de son cœur à l'abolition de l'esclavage.... Nous nous sommes entretenu avec son concurrent M. Crocker; ses sentimens sont ceux de Jefferson et les nôtres, il a le droit de compter sur notre vote, ainsi que sur ceux de tous les abolitionistes de New Bedford."

Nous demandons alors en bonne conscience aux [illegible] du Tennessee, ce qu'ils pensent de la probité politique du principal organe de leur parti. Ne doivent-ils pas se sentir humiliés de recevoir des leçons de Démocratie d'un pareil homme? Et les soutiens du gouvernement ne sont-ils pas honteux d'appuyer de leur patronnage l'installation éditoriale d'un écrivain dont l'hypocrisie est aussi flagrante. Comment des hommes de bonne foi peuvent-ils tolérer celui, qui après avoir lancé l'anathême contre les partisans de l'esclavage, après avoir sapé autant qu'il était en lui les institutions sur lesquelles reposent la fortune et la prospérité du Sud, vient aujourd'hui s'établir le champion des principes qu'il a flétris, rejeter sur les Whigs [illegible] qu'ils n'ont jamais eues, et établir une [illegible]aginaire entr'eux et les abolitionistes, [illegible] une arme à défaut d'autres, contre les Démocrates, ceux-là seuls qui veulent avec intelligence et dévouement les intérêts du pays.

Nous abandonnons cet exemple à l'examen des hommes impartiaux il dira plus que toutes nos paroles.

PETITE CHRONIQUE.

UN GRAND CRIME.—Lundi dernier, un rassemblement tumultueux, composé en grande partie de femmes du peuple, encombrait les abords du bureau de police de Malborough-Street. Les bruits les plus étranges circulaient parmi la foule, et des exclamations d'horreur et d'épouvante s'échappaient de toutes les bouches. A en croire la version la plus accréditée, un crime sans exemple dans les fastes judiciaires venait d'être commis par un négociant.

L'intérieur de la salle offrait un spectacle non moins animé: "Ah! monsieur, criait d'une voix retentissante une femme agenouillée devant le bureau du magistrat, laissez-moi reprendre haleine. L'indignation m'empêche de parler!!! Le misérable, avoir eu l'idée d'un pareil forfait et oser l'exécuter! Une femme qui l'avait vu naître, qui le servait depuis tant d'années, à laquelle il devait une si grande reconnaissance."

A ces mots entrecoupés de larmes, la plaignante s'évanouit entre les bras de deux policemen qui, prévoyant l'accident, se sont approchés pour la soutenir. Tout l'auditoire a tressailli d'effroi, et attend dans la plus vive anxiété la fin de l'affreuse révélation. Les joues de M. Chambers se couvrent d'une pâleur mortelle, et c'est avec une émotion qu'il cherche en vain à dissimuler, que l'honorable magistrat interroge cette femme à demi morte, dès qu'elle commence à reprendre l'usage de ses sens.

Le monstre, dit-elle, mettre sa cuisinière en broche, la faire rôtir jusqu'à ce qu'elle soit bonne à manger!

Un silence lugubre règne dans l'assemblée.—Quel est le coupable? demande le magistrat à la plaignante?

—Le voilà, répond-elle, en désignant du doigt un [illegible] vêtu avec élégance, et qui, debout auprès [illegible] qui se passe d'un air très indifférent [illegible] remplit la salle [illegible] les barreaux de fer qui le re[illegible] l'accusé et le déchireraient [illegible]

[illegible] monsieur, ordonne le magistrat d'une [illegible]

L'accusé obéit en souriant.

—Qu'avez vous à répondre à la déclaration que vous venez d'entendre? (Profond silence.)

—Rien, sinon qu'elle est vraie. (Exclamations d'horreur suivies d'un nouveau silence.)

—Ainsi, vous avouez.... En vérité, je n'ose pas achever ...

—Oui, monsieur, j'avoue que mademoiselle ma cuisinière ici présente est une cuisinière; que depuis quelques mois elle a perdu toutes les qualités qu'elle possédait autrefois; que ce matin, comme elle refusait très insolemment de m'obéir, emporté par la colère, je me suis permis de lui dire que si jamais elle me faisait une semblable réponse, je la mettrais en broche à la place du rôti. Voilà le crime. [illegible]

Le magistrat, à la cuisinière.—A votre tour, qu'avez-vous à répondre à cette déclaration?

La cuisinière.—Rien, sinon qu'elle est vraie.

Le magistrat.—De quoi donc vous plaignez-vous alors?

La cuisinière.—Je me plains de l'injure qui m'a été adressée, et je demande 500 fr. de dommages-intérêts. Quoi! on m'aurait menacée de me mettre en broche, de me faire rôtir, et cela impunément, et je n'obtiendrais aucune réparation!

Le magistrat.—Aucune, mademoiselle (hilarité générale), et que cette leçon vous apprenne à ne plus faire désormais tant de bruit pour rien.

Deux heures après, des groupes nombreux stationnaient encore devant la porte du bureau de police, et toutes les commères du quartier racontaient aux badauds attroupés qu'on venait de conduire à Newgate, pour y être jugé aux prochaines assises, un riche négociant accusé et convaincu d'avoir embroché, fait rôtir et mangé sa cuisinière. (*Le Droit.*)

FEUILLETON.

EXPIATION DU CRIME.

Les Payens ont divinisé la vie, et les chrétiens ont divinisé la mort. (De Staël.)

Il nous est arrivé, l'autre jour, de laisser glisser au milieu de notre route, que nous avons parsemée de gerbes qui vont germer tout à l'heure, une grande pensée échappée à l'âme du génie. *L'individu se venge, la société punit.*

Ce n'est pas un axiome, une maxime d'intuition, une hypothèse absolue, imposée de force à l'intelligence des hommes; c'est le résultat d'une étude immense, d'une philosophie saine, d'une religion vraie, d'une morale rigoureuse à la fois et touchante. Cette pensée, arrachée au sein d'une multitude d'autres, conséquence juste d'une juste appréciation de ce qui doit être la justice des hommes, sera le piédestal de granit sur lequel nous asseoirons désormais.

D'homme à homme, les premiers, les plus puissans, les mieux sentis et peut être les seuls rapports sont la force et la faiblesse. Le grand moteur des actions de chacun est la volonté qui marque toujours ses désirs par la mesure de sa force. De cet état de choses, naissent cette collision de volontés contraires qui s'irritent, ce choc d'intérêts opposés qui se heurtent, cette anarchie de forces inégales qui se menacent, ce chaos de désirs impuissans qui s'émoussent. De là, l'amour de soi qui rétrécit l'âme, l'égoïsme qui rend l'homme si petit, la haine qui réveille les passions engourdies du cœur. Les droits de chacun n'ont d'autre règle que son pouvoir; et la borne de son pouvoir, de ses convoitises, de ses velléités, de ses passions, est la borne de ses droits. Par conséquent, il agit selon l'impulsion que lui donne la nature, qui ne refuse à l'homme que ce qui lui est physiquement impossible d'obtenir. Il calomnie, il frappe, il blesse, il tue. Dans ces mêmes, l'homme de la société s'efface devant l'homme de la nature, et s'arme de la force brutale pour faire céder son prochain. Il se sert de toutes ses facultés, et oublie la seule qui puisse le retenir et le sauver. Cette faculté, qui l'avait fait homme social, sa raison enfin, est vaincue, anéantie.

Au milieu de ce conflit de passions, l'homme ne peut pas être juste. Et s'il ose lever le bras pour frapper, ce n'est pas un châtiment qu'il inflige, c'est une vengeance qu'il assouvit. *Il se venge!*

Ce qui fait, au contraire, le bonheur des hommes réunis, la concorde, la paix, la justice, ce sont les rapports de droit et d'obligation qui ont toujours existé entre la société et l'individu. Ce droit n'est point un droit arbitraire que s'arroge la société, car le droit n'est fondé que sur une force supérieure et reconnue par nous-mêmes. Or, la force essentiellement supérieure est la force de tous, la force reconnue par nous mêmes est encore la force de tous, parceque la force de chacun y est comprise. C'est comme un vaste réceptacle où chacun jette sa pierre pour bâtir l'édifice social.

Si le droit est fondé sur la force publique, la société qui n'est que l'assemblage des forces individuelles, a donc le droit de punir. Ce droit de punir présuppose l'autorité de commander, et, par conséquent, de la part de chacun, l'obligation de céder, d'obéir au vœu général. Ce vœu général est ce qu'on appelle la loi, qui est le lien de la société et la raison de chacun de ses membres. Car enfin, chacun a intérêt à être raisonnable, et par conséquent juste, envers tous les autres, parcequ'il peut se trouver lui même sous les coups de la loi, parcequ'il si l'un est accusé aujourd'hui, l'autre peut l'être aussi demain.

Ainsi, la société dont le principe est la justice et dont le but est l'homme, exclue dans ses décrets toute passion, et par conséquent toute idée de vengeance. Elle agit froidement et avec sagesse. *Elle punit.*

Maintenant, d'où vient-il que dans le sanctuaire même de la justice criminelle, nos oreilles sont toujours frappées du grand mot de *vengeance de la justice?* Que veulent dire ces voix hardies qui crient à la *vindicte publique?* Comment se fait-il qu'on puisse proférer ces paroles, non moins atroces dans leur sens qu'absurdes dans leur principe? Pourquoi ces mots éloquemment barbares, qui prêtent à la justice cette raison de la sagesse, cette vierge pure que la religion de tous les peuples a fait descendre du ciel, la plus aveugle des passions, et qui lui donnent les mœurs dévergondées de l'homme envahi, inondé par les débordements de sa colère?

Il ne faut pas se le dissimuler, toutes ces vieilles exclamations ont peut-être un point d'appui. Le principe qu'inflige la loi ressemble un peu trop aux vengeances de l'homme. L'individu qui se venge arrache la vie à son adversaire et la loi qui punit tranche une vie aussi! Etrange similitude de la passion et de la raison dans leurs effets respectifs! La vengeance frappe fort, la justice doit frapper juste. Mais frapper de mort, est-ce agir avec sagesse, avec modération? Est-ce châtier le passé pour améliorer l'avenir?

Les instituteurs des peuples semblent tomber ici dans l'erreur fatale de quelques médecins. Ils s'attachent à guérir l'effet, au lieu d'assainir la cause elle-même. Ils oublient dans l'application ce qu'ils admettent dans le principe: que les peines doivent s'appliquer aux hommes, comme les sangsues, pour détourner quelques humeurs vicieuses, et laisser circuler librement le reste. Ils rétablissent pas de peine qui attaque la cause même du crime, qui soit dans le cœur le vrai contrepoids de la passion qui l'a dépravé. De là, ces rejetons-amers d'un arbre dont on n'a point extirpé les racines, vénéneuses; de là, les rechutes constantes et l'incurabilité du mal.

Quand l'homme devient meurtrier, on envoie sa tête à l'échafaud. Est-ce sage. Est-ce juste? N'est-ce pas plutôt user de représailles?

Quand une branche se dessèche au haut d'un arbre faut il couper les sauvages de la forêt, porter la cognée à ses pieds? Quand la gangrène attaque un membre, doit-on désespérer de sauver le reste du corps? Ne revient-il pas à la vie des moribonds qui sentaient déjà le froid du tombeau?

Le temps des prodiges n'est-plus, dira-t-on, mais ce qui se passe à cet égard mérite bien qu'on s'y arrête en frémissant. C'est une chose bien affligeante pour l'humanité que le spectacle de la légèreté avec laquelle l'homme s'est de tous temps arrogé le droit de s'ôter la vie mutuellement, le droit de renvoyer dans le sein de Dieu ce souffle qu'il n'a pas encore rappelé. Responsabilité immense qu'il assume sur sa tête, car on ne peut pas mesurer l'étendue et l'énormité de la peine qu'on inflige, puisqu'il sait qu'elle est un insoluble problème, et la mort un abyme qu'on ne peut sonder, un mystère qu'on ne peut pénétrer.

Certes, ce n'est pas là l'exemple donné par le suprême législateur des nations, lors du premier des meurtres, commis sur un homme dont le cœur lui était agréable. Sa voix qui, dans ces temps heureux, daignait se faire entendre quelquefois, n'ordonna point de lier froidement le coupable sur un échafaud, et de le priver de la vie qu'il venait de ravir à son frère. Il dit le remords dans le cœur de Caïn, et lui donna le monde entier pour prison en disant au fratricide: Marche! et aux hommes: respectez sa vie!

Les peuples ont donc dévié de la route de la vérité, et par conséquent de la justice, car Dieu est la source de toute vérité. C'est le châtiment, c'est la honte, c'est le remords, ce sont les sentiments puissans de la nature, qui décomposent, les mauvaises actions et préviennent les crimes. C'est donc au bout de ces leviers que les législateurs doivent mettre leurs lois pour retirer du cœur humain les vices qui tourmentent la société. C'est à faire et à former les hommes et non à les effrayer, que doivent tendre les efforts des gouvernements.

Au lieu de tout cela, au lieu de prescrire des remèdes qui guérissent, on impose des régimes qui détruisent. Pour détourner du meurtre, on jonche d'échafauds les places publiques. On commet au gibet la tâche de proscrire le vice. Et, pour sanctifier ces horribles apprêts, on jette sur eux le voile d'une justice qui se venge, et qui sent le besoin de donner un exemple.

Le bourreau est un terrible épouvantail, sans doute; nous verrons plus tard si le coup qu'il porte n'est pas infructueux pour le reste des hommes.

"Si l'exemple est efficace, la question est résolue. L'intelligence doit s'anéantir devant la barre inflexible de la nécessité, et publier que ces lugubres exécutions sont une leçon morale. Elle sait qu'il faut du respect pour les alarmes publiques. Elle reconnaît qu'il faut des soins pour la vie des hommes. Et si ces soins requièrent plus que la guérison du coupable, s'il faut que son corps serve d'écriteau aux hommes malfaiteurs, alors vous enverrez tuer son corps sur un échafaud, et l'intelligence en deuil vous laissera faire, elle ne sera pas rebelle à votre système, elle ne vous chicanera pas le sang d'un homme puisque, dites-vous, il faut un exemple.

Mais alors, n'allez pas improviser pour ces lamentables exemples, le baptême pompeux de *vengeance des lois*. Ne dites pas aux hommes consternés, en leur montrant du doigt le cadavre du coupable, que la justice est vengée.

Assouvir la vengeance des lois!.... Mais vous apprêtez à compérer à cette doctrine, ceux-là mêmes que cette doctrine menace. Les supposez-vous donc si peu clairvoyans? Ah! craignez qu'avertis par vous-mêmes, ils ne se réveillent de leur confiance passive, et n'examinent avec terreur si la loi est réellement la base de vos scandaleuses paroles, si ce soleil de l'humanité peut être taché de pareilles souillures. Craignez de vous être trompés en effet, et d'avoir travaillé contre vous-mêmes, en forçant les esprits à sonner le tocsin sur des erreurs funestes.

[illegible] dispensent un droit terrible, longtemps incontesté, mais qui n'est plus incontestable. Tous les deux [illegible] au même but, mais différent sur les moyens. Ils veulent l'ordre, la paix, le salut public. Ils souhaitent et qui ne le souhaiterait! que les maux qui menacent l'harmonie de la société, cessent au plus vite. Mais, pour arriver à ce but desiré, quelle différence dans leur voie! Quel espace à franchir pour rapprocher les deux systèmes.

L'un prend le bourreau par la main, et dit froidement: Voilà le lien du contrat social. Avec lui, tout est permanent, régulier, certain; sans lui, tout est impunité, désordre et agitation.

L'autre appelle par ses vœux le dernier jour de cet être incompréhensible et dégradant. Il l'excommunie tant qu'il est en lui par la publication d'éloquents écrits. Il y voit le signe du bonheur du monde.

Et, ne voyant pas sans doute ces vœux se réaliser aussi vite qu'ils ont été conçus, il répète avec ironie dans ses momens de fièvre, dans ses rêves de régénérations: Bourreaux, approchez! Vos haches sont-elles bien trempées? Vos cordes sont-elles fortes? Vos instrumens de mort sont-ils prêts? La loi va vous donner des corps à tuer: mais prenez garde ce sont des corps robustes, animés par des âmes libres. Aurez-vous assez d'horreurs pour arrêter leur sang dans leurs veines, pour écraser leur fermeté, pour faire claquer leurs mâchoires de crainte?

Ce langage de la passion, dicté par l'amertume du cœur, ne serait-il pas le langage de la vérité? Au fond de ce calice de douloureuse ironie, ne se trouverait-il pas quelques gouttes d'eau pure?

Mais les défenseurs de la peine de mort s'écrient aussitôt: c'est la vanité du vice, c'est le mesquin héroïsme du crime. Et ce bourreau que vous détestez, que vous méprisez, que vous vilipendez, cet être singulier que vous couvrez de crachats, savez-vous qui il est? D'où vient-il? Quel est son origine? Il tue le coupable sur l'échafaud avec sang-froid, sans remords, comme le soldat qui tue son ennemi sur le champ de bataille. Et celui-ci s'en revient les pieds souillés de sang et la tête environnée d'une auréole de gloire, et appelle son Dieu le *Dieu des armées*. Déchiffrez-vous ce mystère? Comprenez vous ces choses incompréhensibles? Alors, respectez-les, car la main de Dieu doit y avoir quelque part. Reconnaissez que ce droit quoique attaqué, porte au moins un cachet mystérieux, divin. Que l'humanité courbe son front en silence. Séduite par les apparences, entraînée par son trop de générosité, qu'elle abdique ses prétentions décevantes. Elle se conserverait par là l'estime de la vertu.—Mais qu'oubliant sa faiblesse, on vienne déclarer que tous les siècles se sont trompés; qu'abjurant ses sermens de fidélité à la législation de la société, on veuille rogner une prérogative jusqu'ici constante, c'est ce qu'on ne peut admettre sans une protestation. Qu'après cela, parceque vous vous êtes écriés: "Prétendre empêcher ces événemens, ce serait prétendre arrêter dans l'humanité le développement qui conduit à virilité, et qui en amène toutes les conséquences," on cherche par là à légitimer en quelque sorte ce cri de l'insubordination, que cette atteinte au droit le mieux assis soit présentée comme un acte tout naturel de virilité, et que l'exemple général de tous les siècles soit regardé comme une erreur déplorable, c'est ce que notre esprit ne peut admettre, et ce que rejettent les idées que nous nous sommes faites de la morale des peuples; car ils doivent avoir leur comme les individus!

Ce droit est divin, dit-on!.... Arrêtons-nous religieusement ici, il vient de se dire quelque chose qu'il faut approfondir.

C'est une magnifique idée, il faut en convenir, de prêter au bourreau une cause, non seulement fixe, non seulement nécessaire, mais mystérieuse, surhumaine, divine, une vieille peine qu'on veut dorer pour la défendre des secousses qui l'ébranlent; de vouloir cacher dans les nuages la cause qui permet, et ne laisser voir que les bras qui menacent.

Mais cette doctrine qu'on prêche, qu'on propage, est-elle aussi juste dans le fond qu'elle est belle en apparence? En l'observant dans ce qu'elle fait, et non dans ce qu'elle dit, tiendrait-elle? Ne croulerait-elle pas sous le poids de toutes les conséquences qu'il faudrait admettre? En lui donnant une aussi action éternelle que sa force, qu'en résulterait-il? L'usage de tous les siècles, peut-il sanctifier tout ce qui se fait dans le monde?

On l'a dit, pourtant. Parce qu'il existe un usage dont l'origine se perd dans l'antiquité de l'histoire, un usage universel, de tous les temps, on insinue qu'il se pourrait bien qu'une influence extraordinaire y soit pour quelque chose.

Il faut traiter ces belles doctrines comme les voyageurs prudens traitent les syrènes. Ne considérez pas la tête, et plongez vos regards scrutateurs sous l'onde: si vous y découvrez la queue dégoûtante du monstre, le charme s'évaporera. Défendez-vous d'admirer tout d'abord l'éclat qui vous frappe, et sondez le fonds. Si vous êtes conduit, malgré vous, à quelque absurdité dans la spéculation ou à quelque injustice dans la pratique, il faut rejeter et combattre cette doctrine, car le génie de l'abus en épuisera toutes les conséquences.

Sans doute, la législation doit avoir pour solide base une vérité éternelle, immuable. Le contraire nous est odieux. Nous n'adoptons pas en politique, les principes dont nous rejetons avec horreur les conséquences en morale. L'athéisme, appliqué à l'ordre social est aussi désastreux là qu'ailleurs.

La philosophie, ce pèlerin infatigable toujours en quête de la lumière, ce sublime voyageur qu'on a tant décrié, et qu'on a mis si souvent à l'index des peuples, parce qu'on n'a considéré que ses écarts et ses abus, n'est autre que l'homme armé de sa raison, qui cherche la vérité. Cette vérité tant désirée, si fortement pressentie, si instamment appelée, l'a-t-on toujours trouvée? Cette question nous écrase.

Le fait est que dans tout il y a une vérité cachée, une force secrète, ou pernicieuse ou bienfaisante, qui ne s'aperçoit que par ses effets. L'effet immédiat d'une doctrine, ou vraie ou fausse, d'une religion enfin, est la morale. De la morale unie à la politique de cette fusion nécessaire et forcée, se forme la législation. Et d'une législation vraie, juste, naissent la concorde, l'harmonie, le bonheur, l'amour enfin qui produit et conserve.

Or, il y a eu des vérités et des erreurs religieuses, et par conséquent politiques. L'histoire du genre humain nous le dit. Ainsi une erreur fondamentale en religion est aussi une erreur fondamentale en législation. Si donc il existe une erreur destructive dans la société religieuse, cette erreur est également destructive dans la société politique. Si autrefois il fallait que le sang coulât pour la plus légère expiation, s'il fallait des holocaustes, des sacrifices, des victimes, l'ire des dieux, alors ne nous étonnons pas de voir la politique suivre les mêmes erremens. Ne nous étonnons pas qu'il ait fallu le sang de l'homme pour expier le crime de l'homme. Ne nous étonnons pas que le Judaïsme même ait écrit cette sentence de sang: *que l'homme meure par la main de l'homme.*

Pourquoi donc cet éternel besoin de donner la mort? D'où part cette longue trace ensanglantée qui a marqué au front tant de siècles?

Voyez-vous, quand la lumière apparut aux yeux des hommes, ce n'était alors qu'une lueur vague, indécise, qui se dessinait dans le lointain de l'horizon. La route était longue, difficile, toute sillonnée d'aspérités. Les hommes indolens refusèrent de s'y élancer quoique la philosophie leur eût pavé le chemin. Ils négligèrent cette étoile de vie qui vacillait à leurs yeux, ils la perdirent de vue et se fourvoyèrent. La vérité eut un règne chancelant d'un jour. Les peuples devinrent matérialistes, et le matérialisme enfanta le paganisme.

Or, l'extinction de toute vérité sociale amène la mort de la société. Quand un serpent de nuit se glisse dans son sein, les liens se distendent, les citoyens se divisent. Le premier effet des doctrines matérialistes est de réduire la morale à l'intérêt particulier, et de troubler l'ordre politique en exaltant sans mesure la fureur des sens qui forment les désirs, et par conséquent engendrent les désordres. Le matérialisme est le règne des sens. On ne sent plus, on calcule. On idolâtre la vie, on se console de tout, pourvu qu'on vive et qu'on jouisse, on demande du pain et des spectacles, un peu de pain trempé dans du sang, on pousse la volupté jusqu'à l'atroce volupté du meurtre. Delà, les battemens de mains que prodiguaient les Romains au gladiateur percé qui se laissait choir avec plus de grâce. De là, les chansons bachiques, les prières anacréontiques des anciens qui, pour jouir pleinement de la vie, n'osaient même pas revendiquer les droits imprescriptibles de l'humanité. *Les payens ont divinisé la vie.*

Alors les âmes, peu à peu se dégradent, se précipitent, d'elles mêmes au devant du despotisme. A des hommes abrutis à des cœurs corrompus, le despotisme est nécessaire. Il met l'équité sous la protection de la force, et arrache à la peur ce qu'en vain l'on demanderait à la conscience ou à la raison. Pour faire respecter la loi, il dit à l'homme: Si tu n'obéis pas, j'attenterai ce que tu as de plus cher. Il va frapper à la source même de la vie! Plus l'effroi est profond, plus l'exemple est efficace, plus la soumission est grande. La sécurité publique n'a alors d'autre garant que le bourreau, et l'on proclame la justice au nom de la mort, pour avoir négligé de lui donner la vérité pour essence.

Et quand une voix isolée, une voix conservatrice, prophétique, divine, s'élève de la terre pour annoncer aux peuples abâtardis une croyance nouvelle, un nouveau Dieu; quand une main inspirée s'étend pour jeter le stigmate de la réprobation sur le matérialisme brutal qui règne en maître sur le monde païen; alors on empoisonne ou on crucifie ce prêtre de la vérité. On donne à Socrate une coupe de ciguë, et au Christ une croix de bois.

Mais la vérité l'a enfin emporté. L'erreur a disparu sous le vent de la raison. Le christianisme a mis le genou sur la gorge de son adversaire agonisant, et s'est dressé sur son cadavre pour entonner son chant de liberté, plein de jeunesse, de force, d'espérance. Le matérialisme a été vaincu, le monde régénéré. Une foi nouvelle a amené un nouveau culte; un culte nouveau a fait une nouvelle morale; une nouvelle morale a créé une nouvelle politique, une nouvelle législation. L'espérance a tout changé, tout rajeuni. Les échafauds n'ont plus de terreur, la mort n'est plus redoutée. L'homme d'aujourd'hui vit d'avenir, il ne tient pas au présent. Le christianisme a tellement sentimentalisé le cœur humain, lui a idéalisé ses espérances et subtilisé ses passions à un si haut degré, qu'il se complait dans l'idée vague, insaisissable, que lui offre la mort. *Les Chrétiens ont divinisé la mort.*

S'il en est ainsi, pourquoi la peine capitale est-elle descendue jusqu'à nous? Quand la cause a disparu, comment se fait-il que l'effet ait survécu de tant de siècles? Pourquoi les potences sont-elles encore debout? Pourquoi les hommes ont-ils légué à leurs neveux ces vieux débris d'un vieux temps? Pourquoi nous impose-t-on la destruction pour enchaîner le vice quand aujourd'hui il nous importe si peu de vivre, de mourir? Quand aujourd'hui la mort fait oublier les crimes passés! Quand le coupable, entouré du prestige d'un homme qui va mourir, marche à la mort avec l'impassibilité de l'innocence, se fait un trône de son gibet, et imprime de la vénération au cœur de la multitude, qui va l'admirer le matin, et qui se dit tout bas le soir: Il est mort sans peur!

C'est avec un cœur froissé, saignant, avec l'âme pleine de tristesse et de douleur, que nous jetons ces questions au vent.

Quelque chose pourtant ôte à nos pensées un peu de leur amertume; c'est qu'il y a dans le monde travail, lutte, combat; c'est que des génies ont accepté la tâche immense de faire cesser le scandale de l'échafaud, et de venger l'humanité déjouée, déçue, polluée par un reste du paganisme.

Parviendront-ils à imprimer une impulsion puissante aux choses de ce globe où tout est si versatile et si fugitif? Le souffle destructeur des ans, ne fanera-t-il pas les fruits de leurs travaux? N'en restera-t-il pas plus de trace dans les tems à venir, que n'en laisse sur la surface de l'Océan, le passage du rapide vaisseau?..........
C. D. D.

RECAPITULATION DES VENTES A L'ENCAN CE JOUR.

Par J. A. Beard, à 10 heures, dans la rue du Canal—groceries et vins.

Par le même, à midi, à la Bourse de la Cité, le nègre Edmund.

COMMERCIAL.

REVUE DU MARCHÉ

Les eaux du Mississipi commencent à baisser et les bateaux arrivent de l'intérieur en plus grand nombre que les jours précédents. Les arrivages de produits continuent sur la même proportion que les envois; nous n'avons d'ailleurs aucune amélioration à signaler dans l'état du marché. En général les détenteurs des produits de l'ouest préfèrent garder les quantités qu'ils ont en main, ou les expédier pour les ports du Nord, plutôt que de se soumettre aux prix actuels.

COTON—Les opérations de coton depuis notre dernier rapport se sont élevées à environ 800 balles ou plus, parmi lesquelles était une partie de 485 balles, Mississipi à un prix tenu de 12 1/2 cts. Le marché est toujours languissant. Les envois continuent à se faire en assez grande quantité et l'approvisionnement diminue considérablement.

TABAC—Il s'est vendu hier environ 300 boucauts à 9, 11 et 13 cts. Les prix sont tout aussi peu à la baisse sur nos côtes.

TOILES ET CORDES D'EMBALLAGE—Le marché continue à être ferme et les ventes s'effectuent promptement quand le mode de paiement est satisfaisant. Il s'est vendu à l'encan une petite partie de cordes avariées à 3 1/2 et 4 cts. Toiles 15 1/2 et 17 1/2 comptant.

PROVISIONS—Calmes à nos côtes.

La farine a éprouvé une nouvelle baisse et nous mentionnons une vente qui s'est faite hier de 2000 barils à 5$ et 5 1/4 en grande partie pour les Indes occidentales. Les demandes n'ont point augmenté, quelques forts détenteurs disant même qu'il leur serait difficile de vendre même à la baisse [illegible].

Le fret pour l'Europe est toujours à la hausse. Les derniers navires ont chargé à 3/4 pour coton pour Liverpool, pour le Havre 1 ct. Le fret pour le cabotage est également à la hausse [illegible].

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.
Navire St. John, Hitchcock, New York, S B Hullen
Goel. Fisher Ames, Mallows, Portsmouth, capt
Sultan, Flinds, Mobile, J H Ashbridge
San Juan, (mex.) Gomez, Sisal, A M de Miranda
Philippine Rose, Brown, Matamoras, J. Bellow, jr.

ARRIVES.
Bateau de remorque Porpoise, Davis, des Passes, avec les goëls. Sabina et Wm. Mary. Laissé la barre N. E. le 23 courant, à 6 heures p.m. Aucun bâtiment en vue. Goel. Sera toujours à l'ancre en dedans de la passe N. E.
• Navire Ambassador, Hull, de Natchez pour New York.
Goel. William & Mary, Padyani, de Tabasco.
Goel. Sabina, Moore, de Matamoras.
Goel. Gov. Arnold, Swaim, de St. Mark.
Steamer Paul Jones, Scott, de Field's mill; Laf. Int.
Steamer Walker, Vaught, de la Rivière Rouge.
Steamer Pekin, Sparks, du Bayou Terre Bonne.
Steamer Grampus, Wilson, de la ville Yazoo.
Steamer Belle of Missouri, Finch, de St. Louis.

MEMORANDA.
Brick Catherine, Merrill, était à Tabasco le 14 courant, pour New-York dans deux jours.

AVIS—Le beau bateau à vapeur DIANA, capitaine F. Carter, partira positivement du bas de la rue Poydras pour Louisville, aujourd'hui mardi, le 25 juin, à 3 heures p. m. Les passagers sont priés de se trouver à bord à l'heure ci-dessus.
25jn R. T. LAWRENCE, 28 et 29 N. Levée

Pour Liverpool—Le navire BOMBAY, capitaine Gray, partira le 27 courant. Pour passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 25 juin 73, rue du Camp.

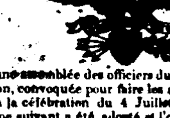

A une assemblée des officiers du Bataillon de Washington, convoquée pour faire les arrangements nécessaires à la célébration du 4 Juillet prochain, le programme suivant a été adopté et l'on en a ordonné la publication.

PROGRAMME
De la procession pour la célébration et en honneur du 63ème anniversaire de L'INDEPENDANCE AMERICAINE:

La procession se formera à 9 heures du matin précise, sur le côté N. E. de la rue du Canal; la droite s'appuyant sur la rue Royale, sous la direction de Wm. Christy, Esq. agissant comme grand maréchal assisté de Messrs. George Bedford, George K. Rogers, Hugh Wilson, H. B. Cenas, Pierce Shannon, R. H. Haines, députés maréchaux

La procession sera dans l'ordre suivant:
Députés maréchaux.
La Légion de la Louisiane.
Le grand-maréchal.
Le gouverneur et sa suite.
L'ex-gouverneur.
Les vétérans de 1814 et 1815.
Les officiers et soldats de la révolution.
Le révérend clergé.
L'orateur du jour.
Le lecteur de la déclaration de l'Indépendance.
Le major-général et sa suite.
Les officiers de l'armée & de la marine.
Les consuls étrangers.
Le maire, les recorders et aldermen.
Les juges de la Cour Suprême.
Le juge de la Cour de District des Etats-Unis.
Le juge de la Cour de District du 1er District.
Le juge de la Cour de Paroisse.
Le juge de la Cour Criminelle.
Le juge de la Cour Commerciale.
Le juge de la Cour des Preuves.
Le juge de la Cour de Cité et ses collègues.
Le collecteur du port, le maître des Postes, les officiers de la marine et les inspecteurs de Douane.
Les membres du barreau.
Les membres de la société médicale.
L'association des Américains nés à la Louisiane.
L'association des Artisans Américains.
L'association typographique de la Nlle.-Orléans.
La société des Artisans.
La société Hibernienne.
La société de St. André.
La société allemande.
Les officiers de la Milice et de l'Etat.
Le maître et les gardiens du port.
Les capitaines de navires et bateaux à vapeur.
Les étrangers et citoyens généralement.
Le Département du feu.
Le Bataillon Washington.

La procession descendra la rue Royale jusqu'à la rue St. Pierre, montera jusqu'à la rue Chartres, et montera les rues Chartres et Camp jusqu'à la rue Julie, descendra la rue Julie jusqu'à la rue St. Charles d'où elle se rendra à l'Eglise du Révérend Théod. Clapp, où un discours sera prononcé par le Colonel T. G. Hunt et la déclaration de l'indépendance sera lue; après quoi la procession se dispersera.

Les sociétés, officiers et autres auxquels des places ont été assignées dans la procession sont respectueusement requis de s'assembler dans la rue du Canal, entre les rues Royale et Chartres, à 8 heures du matin le 4 juillet, afin que la procession puisse se mettre en marche à 9 heures précises.

Par ordre du comité,
J. B. WALTON,
Président du comité des arrangements.

INFORMATION DEMANDEE—Jonas P. Bridgeway, quitta Wheeling le 3 juillet 1837, à bord d'un bateau à vapeur, comme ingénieur. Il a été vu à la Nouvelle Orléans le 6 décembre 1837, venant de la Rivière Rouge et depuis ce temps on n'en a eu aucune nouvelle. Le soussigné, son frère, recevra avec reconnaissance toutes informations que l'on pourra lui en donner et s'il voit le présent avis il est requis de correspondre avec son frère à Wheeling.
25jn—3 JOSEPH W. BRIDGEWAY.

La société ci-devant existante sous le nom de J. DE CORDOVA & co. est dissoute par limitation. J. De Cordova se servira du nom de la société pour la liquidation. Ceux qui ont des réclamations contre la société sont priés de les présenter et ceux qui doivent sont aussi requis de payer à présentation.
J. DE CORDOVA,
25jn—3 JAMES GOTTSCHALK.

AVIS.—J. DE CORDOVA continuera les affaires de distillateur, en son nom et pour son compte, au vieil établissement No. 109 Nouvelle-Levée, entre les rues Julie et St. Louis.
25 juin—3 J. DE CORDOVA.

A VENDRE—Un cabaret bien achalandé, situé à l'encoignure des rues Bons-Enfans et Marigny. S'adresser sur les lieux ou au soussigné, à l'encoignure des rues St-Philippe et Condé.
25 jn—3 L. LEVESQUE.

A LOUER au prix raisonnable,—Un rez-de-chaussée, situé rue Royale, entre Bienville et Conti. S'adresser à Mr. CHOPARD, No. 76, rue Royale. 25 juin

$25 DE RECOMPENSE.
PARTIE marronne en Janvier dernier, la mulâtresse JANE, âgée de 30 ans, de petite taille, portant la tête haute en marchant, sachant lire et écrire, parlant anglais et un peu français; elle doit être accouchée récemment ou près d'accoucher. On pense qu'elle blanchit du linge pour les bateaux à vapeur. Elle appartenait en dernier lieu à Madame Beauregard. La récompense sera donnée à qui la conduira à la geôle de la ville, ou à
P. H. MONSSEAUX,
Marbrier, rue des Remparts, entre Conti et Saint Louis. 25 jn

PETARDS—60 boîtes pétards bons pour célébrer le 4 Juillet prochain, à vendre par GOODMAN, LEVY & Co. 25 juin—3s 58, rue de Chartres.

LARD—100 boucauts jambons, plats-côtés et épaules de Cincinnati, à vendre par ADAMS & HARTWELL, 25 juin 36, Poydras.

TOILE, CORDE ET FICELLE—234 pièces de toile; 250 rouleaux de corde; 86 balles ficelle, en débarquement du S. B. Emperor, et à vendre par CARRIERRE DARAN & Co. 25 juin 11 et 15, rue St. Louis.

MANTAS, &c—100 balles toile à draps écrue de 4-4; 10 do tissu écru; 10 caisses jeans bleu, 10 do indienne à deuil, 30 balles Methea Duck; 40 do duck de coton, à vendre par R. H. WHITE, 40, Poydras. 25 jn

CLOUX ET PLOMB A CHASSE—120 barils clous, grandeur assortie; 2000 sacs plomb à chasse assortie, à vendre par R. H. WHITE, 40, Poydras. 25 jn

SAVON—1000 boîtes de différentes marques; 3000 gallons huile de baleine; 20 barils huile de tanneurs, à vendre par R. H. WHITE, 40, Poydras. 25 jn

DUCK DE RUSSIE—50 balles duck impérial; 100 do do Plotnikoff; 50 do ravens [illegible], 40 do toile, à vendre par R. H. WHITE, 40, Poydras. 25 jn

VIEUX WHISKEY et Eau de vie de pêche—5 barils vieux whiskey, et 9 barils vieille eau de vie de pêche, à vendre par SAM. BELL, 89, Magasins. 25 jn

CAFE ET SUCRE DE LA HAVANE—153 boîtes sucre jaune de la Havane, en débarquement des goëlettes Hero et Sabina, à vendre par R. GRONING & Co. 25 juin

VIN DE SHERRY en boîtes de 2 douzaines, claret en boîtes d'une dou. chaque; vin de Madère, London particular en 1/4 et 1/4 pipes à vendre par S. HEATH & co. 95 rue du Camp. 25jn

SACS EN PITRE—50 balles sacs en pitre, bonne grandeur, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 14, rue Poydras. 25 juin

BEURRE—25 barillets beurre de Cincinnati, reçus par le steamer Robinson, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 14, rue Poydras. 25 juin

TRAITES sur l'Angleterre, à vendre par S. HEATH & CO, 95, rue du Camp. 25 jn

PIERRES A PAVER—Un lot de pierre de Yorkshire et d'Ecosse, à vendre par S. HEATH & Co, 95, Camp. 25jn

CUIVRE à cuivrer et pour soudeurs, à vendre par S. HEATH & Co, 95, Camp. 25 jn

PORC—300 barils porc de qualités assorties, à vendre par W. S. BROWN, 26, Gravier. 25 jn

FARINE—300 barils farine superfine, en magasin et à vendre par W. S. BROWN, 26, Gravier. 25 juin

RACINES DE TABAC—31 boucauts à vendre par SAMUEL BELL, 89, rue des Magasins. 25 juin

SAINDOUX—300 barillets saindoux, en magasin et à vendre par SAM. BELL, 89, rue des Magasins. 25 jn

PORC—500 barils porc mess, prime et P. O. à vendre par SAM. BELL, 89, rue des Magasins. 25 jn

CORDE D'EMBALLAGE—1000 rouleaux corde du Kentucky et du Missouri, à vendre par SAM. BELL, 89, Magasins. 25 jn

CHARBON DE PITTSBURG, à vendre à bas prix, si on le prend sur la levée, s'adresser au No. 9, Bank Place. 25 juin

CIMENT HYDRAULIQUE—100 barils à vendre par S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp. 25 juin

FAIENCE—Quelques paniers faïence assortie, à vendre par S. HEATH & co. 95 rue du Camp. 25jn

PORTER ET BROWN STOUT, double et simple, à vendre par S. HEATH & co. 95 rue du Camp. 25jn

COURTEPOINTES, nappes et couvertures de coton—Quelques boîtes à vendre par S. HEATH & co. 95 rue du Camp. 25jn

JAMBONS enveloppés—60 boucauts jambons de Cincinnati, à vendre par JOSEPH LANDIS & co. 14 Poydras. 25jn

PORC MESS, prime et mercantile de cavage, à l'inspection, à vendre par JOSEPH LANDIS & co. 14 Poydras. 25jn

BŒUF—25 demi barils bœuf mess et 20 barils bœuf prime et P. O., à vendre par G. DORSEY, 44, Nile-Levée. 25jn

PORC—550 barils porc mess et prime à l'inspection et à vendre par G. DORSEY, 44, Nile-Levée. 25jn

71 6 43 67 33 80 74 25 88 10 60 5.
Tirage de la Grande Loterie d'Etat, Classe 77 pour 1839.

UN GROS LOT DE $12,000.
BILLETS SEULEMENT $3 00
GRANDE LOTERIE D'ETAT,
CLASSE 78.
Autorisée par la législature de cet Etat,
Devant être tirée Mardi 25 juin, 1839, à 7 heures P. M., à l'Hôtel Bishop, rue de la Commune.
S. DAVIS & Co., Directeurs.
75 numéros ballotés—12 sortant.

PROGRAMME

1 Lot de	$12,000		$12,000
1 "	3,000		3,000
1 "	2,000		2,000
1 "	1,500		1,500
27,814 lots montant à			$145,798

Billets $3 00; demi $1 50; quarts 75 cts.
Paquet de billet pour $75, garanti tirer au moins $33, coupons en proportion.
Pour paquets ou billets seulement, s'adresser au bureau des directeurs, no. 16, rue Chartres, à l'encoignure St. Louis. 25 jn

60 26 2 34 3 53 19 33 48 85 9 37 59 38.
Sont les nos. sortis de la Loterie des Ecoles Gratuites—Classe J.

UN GROS LOT DE $12,000.
UN BILLET SEULEMENT $3 00.
LOTERIE DES ECOLES GRATUITES.
Autorisée par un acte de la législature, chapitre LXIII, passé le 21 mars 1838.
Classe K.
Sera tirée Mercredi, 26 juin 1839, à 6 1-2 heures du soir à l'Arcade de Banks, rue Gravier.
J. B. MEAD, Directeurs.
75 numéros ballotés 12 numéros sortant.

PROGRAMME.

1 Lot de	$12,000		12,000
1 "	3,000		3,000
1 "	2,000		2,000
1 "	1,500		1,500
5 "	1,000		5,000
10 "	400		4,000
27,814 lots montant à			$147,618

Billets $3,00; demi $1,50; quart 75 cts.
Paquets de 25 billets pour $75, garanti tirer au moins $36.
Paquet ou simple billet à vendre au bureau des directeurs, encoignure des rues Magasins et de la Commune. 25 juin

27 10 30 50 44 49 77 67 18 55 40 54.
Tirage officiel de la Loterie de la Louisiane—Classe extra No. 26.

UN GROS LOT DE $10,000.
BILLETS SEULEMENT $3 00
LOTERIE DE LA LOUISIANE.
Autorisé par un acte de la législature, chapitre LXIII, passé le 21 mars 1838.
Classe extra No. 27, pour 1839,
Sera tirée Mardi, 25 juin 1839, à l'Exchange Hotel, rue St. Charles, à 6 1/2 heures P. M.
D. S. GREGORY & Co., successeurs de YATES & McINTYRE, directeurs.
75 numéros ballotés—14 numéros sortant.

PROGRAMME:

1 Lot de	$10,000		$10,000
1 "	3,000		3,000
1 "	2,000		2,000
1 "	1,500		1,500
27,814 prix montant à			$145,934

Billets $3 00, demi $1 50, quart 75 cents.
Paquets de billets pour $44, garanti tirer au moins $22, coupons en proportion.
A vendre au bureau des Directeurs, No. 35, rue du Canal, la porte après la rue du Camp. 25 j

BŒUF—300 barils bœuf prime, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 14, rue Poydras. 25 juin

WHISKEY—300 barils, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 14, rue Poydras. 25 juin

PLATS-COTES—100 barriques, à vendre par G. DORSEY, 44, Nile-Levée. 25jn

MAIS—500 sacs maïs, à vendre par W. S. BROWN, 26, Gravier. 25 jn

TOLE ET FER EN BARRE, à vendre par S. HEATH & co. 95 rue Camp. 25jn

CIMENT Hydraulique et Plâtre de Paris à vendre par S. HEATH & co. 95 Camp. 25j

EPAULES—150 boucauts à vendre par JOSEPH LANDIS & co. 14 Poydras. 25jn

PLATS-COTES—100 boucauts à vendre par JOSEPH LANDIS & co. 14 Poydras. 25jn

SAINDOUX—2000 barillets à vendre par JOSEPH LANDIS & co. 14 Poydras. 25jn

LIFE PRESERVERS—400 de la manufacture de Caoutchouc de Roxbury, à vendre pour clore une consignation par WM. C. TOMPKINS & Co. 91, rue de la Commune. 24 juin

WHISKEY—65 barils Whiskey rectifié, en magasin et à vendre par Wm C. TOMPKINS & Co., 91, rue de la Commune. 24 juin

SAVON—250 boîtes Savon no 1. marque de Jos. Gould, à vendre par Wm. C. TOMPKINS & Co. 91, rue de la Commune. 24 juin

CHAISES—Un assortiment de chaises peintes, en noire, et en jonc, à vendre par Wm. C. TOMPKINS & Co. 91, rue de la Commune. 24 juin

CHAMPAGNE—150 paniers Champagne de premier choix, à vendre par Wm. C. TOMPKINS & Co. 91, rue de la Commune. 24 juin

TOILE D'EMBALLAGE—250 pièces grosse toile du Kentucky de 44 pouces, en débarquement du steamer Merimack, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier. 24 jn

PORC DE PLANTATION, 300 barils porc mess et prime, ainsi quelques barils bajoues, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 24 juin

TABAC—60 boucauts tabac en feuille du Missouri et 20 boucauts racines en magasin, et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier. 24jn

SAINDOUX—10 barillets sain-doux de St. Louis, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier. 24jn

WAGONS, &c.—Wagons à 2 et 4 chevaux, legers, et un assortiment complet de roues, charrettes, &c., à vendre par JAMES D. DENEGRE, 16, Douane. 24 jn

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—40 pièces et 80 rouleaux, à vendre par ADAMS & HARTWELL, 36, Poydras. 24 juin

MELASSE—60 barils melasse, en débarquement via la Cathédrale, à vendre par ALLAIN & TREMOULET, 11, rue Conti. 24 jn

PORC—200 barils porc mess et prime, à vendre par ADAMS & HARTWELL, 36, Poydras. 24 jn

SAINDOUX—300 barillets et 10 barils, à vendre par ADAMS & HARTWELL, 36, Poydras. 24 juin

FARINE—500 barils à bord de chaland, à vendre par ADAMS & HARTWELL, 36, Poydras. 24 juin

LIN—81 balles lin du Kentucky, en débarquement et à vendre par ADAMS & HARTWELL, 36, Poydras. 24 jn

SUCRE CLARIFIE—30 tierçons, récemment reçu et à vendre par ALLAIN & TREMOULET, 11, Conti. 24 jn

PAPIER A ENVELOPPER—3000 rames papier à envelopper, à vendre par FROST & Co, 8, Douane. 24 jn

BRODEQUINS—Pour hommes et enfants, à vendre par FROST & Co, 8, Douane. 24 ja

CHANGE—Traites sur Bordeaux et Paris, à vendre par JOS. BARTHET, 60, rue Toulouse. 24 juin

MELASSE—De première qualité, en magasin et à vendre par P. H. GALLWEY, 6, Conti. 24 jn

SACS EN PITRE—1000 sacs supérieurs en débarquement et à vendre par JAMES D. DENEGRE, 16, Douane. 24jn

TRAITES sur New York et Philadelphie, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par J. D. DENEGRE, 16 Douane. 24jn

POISSON SALE—50 barils en magasin et à vendre par EDW. IPRAGUE, 22, rue de la Douane. 24 juin

CORDE—500 rouleaux corde de lin du Missouri, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 24 juin

CAFE DE JAVA—350 sacs récemment reçu et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 24 juin

LARD—80 barriques jambons, plats-côtés et épaules, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 24 juin

BŒUF—75 demi-barils bœuf de famille mess et prime, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier. 24 jn

BŒUF PRIME—50 demi barils en magasin et à vendre par MUNFORD PERKS, enc. Poydras et Tchoupitoulas. 4jn

GENIEVRE DE HOLLANDE—21 pipes en magasin et à vendre par R. GRONING & CO. 24 juin

FARINE—1000 barils en bonne condition pour l'exportation, à vendre par G. DORSEY, 44, Nile-Levée. 24 jn

CIDRE DE CHAMPAGNE—250 boîtes et 25 barils en magasin et à vendre par G. DORSEY, 44, Nile-Levée. 24 juin

BOIS A PLANCHER de cyprès et pin jaune, blanchi et embouveté, à vendre par G. BEDFORD, 22, Bienville. 24 jn

PLATRE DE PARIS ET CIMENT HYDRAULIQUE, à vendre par G. BEDFORD, 22, Bienville. 24 juin

SUCRE de première qualité, en magasin et à vendre par P. H. GALLWEY, 6, Conti, 24 juin.

SAINDOUX—2000 barillets à vendre par G. DORSEY, 44, Nile-Levée. 24 jn

WHISKEY—100 barils à vendre par G. DORSEY, 44, Nile-Levée. 24 juin

TRAITES sur Boston à vendre par G. BEDFORD, 22, Bienville. 24 juin

GOUDRON—150 barils à vendre par G. BEDFORD, 22, Bienville. 24 juin

WHISKEY—200 barils, à vendre par ADAMS & HARTWELL, 36, Poydras. 24 j

LARD—200 boucauts plats-côtés de Cincinnati, à vendre par MAHARD & SIGERSON, 38, Nouvelle-Levée. 22 juin

EPAULES—60 boucauds à vendre par MAHARD & SIGERSON, 38, Nouvelle-Levée. 22 jn

JAMBONS—150 boucauds jambons de Cincinnati, à vendre par MAHARD & SIGERSON, 38, Nouvelle-Levée. 22 juin

PARFUMERIE—32 caisses parfumerie assortie, en débarquement de la barque Cossack, à vendre par J. ALBERT, 26 St. Louis. 22jn

FILTRES royal de Londres, à vendre par J. ALBERT, 26, St. Louis. 22 ja

THE—50 boîtes thé orange Pecco et Hyson, à vendre par WHITRIDGE & Co, 76 Magasins. 22jn

LIQUEURS—93 caisses liqueurs assorties, en débarquement de la barque Cossack, à vendre par J. ALBERT, 26, rue St. Louis. 22jn

VERMICELLE—56 boîtes en magasin, et à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, Bienville. 22 jn

EAU-DE-SELTERS en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, rue Bienville. 22 jn

CORDAGE—46 rouleaux cordage de Manille, à vendre par WHITRIDGE & Co. 76, Magasins. 22 jn

FARINE—500 barils en débarquement de chalands, à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée. 22jn

SAINDOUX—1000 barillets en débarquement de chalands, à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée. 22jn

PORC—400 barils porc mess et prime, à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée. 22jn

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi 25 Juin.
Bénéfice de M. ST. AMAND.
1ère représentation de la reprise de
L'AUBERGE DES ADRETS,
ou
ROBERT MACAIRE ET BERTRAND,
Mélodrame comique en deux actes par Benjamin, St. Amand et Paulyanne.
L'ouverture et le 1er acte de
LE BARBIER DE SEVILLE
Opéra de Rossini.
Le 4me acte de
LES VEPRES SICILIENNES,
Tragédie de Casimir Delavigne.
LA CONSIGNE,
Vaudeville nouveau en 1 acte, d'Ancelot et Decomberousse.
Le spectacle commencera à 7 heures.

LEGION DE LA LOUISIANE.
MM. les officiers sont invités à se réunir mercredi, 26 du courant, à 7 heures précises du soir, à la salle du conseil de la 1re municipalité, pour prendre en considération quelques sujets relatifs à la solennité du 4 juillet.
Nouvelle Orléans 20 juin 1839.
Le Colonel commandant C. CUVILLIER,
Pour copie conforme,
L'adjudant major de la Légion,
24jn C. MASSIEU.

ORDRE DU JOUR.
1o La Légion prendra les armes Jeudi, 4 de Juillet prochain, et se réunira sur la Place d'Armes, en grande tenue, à 6 heures précises du matin pour célébrer l'anniversaire de l'Indépendance des Etats-Unis.
2o La revue commencera à 6 1/2 heures, quelque soit le nombre des corps présents sur le terrain.
3o Mr. le major commandant de l'artillerie prendra ses mesures pour obtenir la quantité de munitions nécessaires au service du jour, saluts nationaux, &c.
4o La compagnie des Voltigeurs occupera militairement une demi-heure avant la revue, les portes de la Place d'Armes, et en fera fermer les grilles;
5o La musique des Cavaliers d'Orléans, fera exclusivement le service pendant toute la durée de la parade.
6o Messieurs les officiers supérieurs des corps de toutes armes sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de la rigoureuse exécution des disposition du présent ordre.
7o Dans cette solennité, instituée dans le but de perpétuer le souvenir de l'évènement le plus important et le plus glorieux inscrit dans les fastes de notre histoire, tous les corps qui composent la Légion, en rivalisant de zèle dans l'accomplissement de leurs devoirs justifieront de leur dévouement aux institutions qui nous régissent et acquerront un nouveau titre à l'estime et à la confiance de leurs citoyens.
Nouvelle-Orléans, le 20 juin 1839.
Le Colonel Commandant
C. CUVILLIER.
Pour copie conforme,
L'Adjudant-Major de la Légion,
22 juin C. MASSIEU.

GARDES D'ORLEANS—Attention!!!
Vous vous réunirez samedi prochain 29 courant, à 8 heures précises du soir, place St. Antoine, rue d'Orléans; tenue d'été avec bonnet de police. Armés du [illegible] seulement. Par ordre du Lieut. JUSTIN DUREL.
N. B. Tous les membres ainsi que les musiciens qui en font partie sont requis d'être ponctuels. 24jn

GARDES D'ORLEANS.
Célébration du 4 Juillet!!!
Vous êtes commandés de prendre les armes le 4 juillet à 6 heures précises du matin, grande tenue d'été, équipement complet sans havre sac. Rendez-vous Place Saint Antoine. Par ordre du Lieut.-Cond.
24 juin JUSTIN DUREL.

INSTITUTRICE DEMANDEE—On a besoin d'une demoiselle comme assistante institutrice dans une école, qui pourrait enseigner les éléments des langues anglaises, françaises et de la musique. L'on exigera des recommandation de caractère et de capacité. S'adresser au bureau de ce journal. 24jn

DEMANDE De l'emploi constant sera donné à une bonne domestique de maison ou blanchisseuse et repasseuse. S'adresser pour renseignements au no. 22 Vieille Levée. 24 jn

MR. EDW. NOCK, consignataire de 500 têtes de moutons par le bateau à vapeur Emperor, est requis de s'adresser à bord et de les enlever. 24jn

LES acquéreurs de lots de terre de la ci-devant propriété Gurlie, située Chemin du Bayou, sont invités à se rendre à une assemblée qui aura lieu le 7 juillet, à 6 heures et demie de l'après midi, au bureau de la Voile, à l'angle des rues Royale et Orléans. Cette réunion ayant pour but d'aviser au moyen de payer Mr. Gurlie de ce qui lui est dû sur la vente de sa propriété, on prévient que les acquéreurs qui n'auraient pas satisfait aux billets souscrits par eux pour l'acquisition des dits lots, ne seront point admis dans l'assemblée.
23jn—6 BOURGEOIS.

MOULIN A SCIE A VAPEUR A VENDRE.—Le soussigné est autorisé à offrir en vente le MOULIN A SCIE, bien connu, appartenant au juge Hitchcock, situé au bas de la côte de la Mobile. Ce moulin a deux scies et une machine à blanchir le bois entièrement neuve. L'on suppose que c'est le meilleur moulin qui ait été bâti dans le Sud étant bâti d'après les plus récens modèles. Les deux scies peuvent faire de 5 à 8000 pieds de bois par jour. Le bâtiment est substantiellement couvert en ardoises. La machine a été manufacturée chez Hawkins & Hutton, [illegible] et construite suivant les plus récentes patentes. Le droit [illegible] sera vendu avec le moulin [illegible] à 3000 pieds de bois par jour. Le lot sur lequel le moulin est bâti a 700 pieds de face sur la rivière et s'étend en arrière jusqu'à la rue Hitchcock, traversant la rue Water, distance d'environ 451 pieds et a droit au rivage qui est en face. Les rivières audessus de la Mobile fournissent du cyprès en quantité et tout ce que le moulin peut faire est bientôt vendu.
Le moulin et la machine à blanchir sont tenus en bon état et en affaires aussi bien conduites. Il rapportera un bénéfice net de $20,000 par année.
Les conditions de la vente seront un quart comptant, la balance sera payable en parties égales dans 1, 2, 3, 4 et 5 ans, les billets porteront intérêt légal de l'Etat d'Alabama.
Aussi 10 ou 15 bons nègres, accoutumés à l'ouvrage du moulin, à des conditions libérales.
Pour plus amples informations, s'adresser à la Mobile, ou au soussigné en cette ville
21jn GEORGE BEDFORD, 22 Bienville.

A LOUER pour le 1er Juillet prochain, une maison à deux étages, située rue de l'Esplanade, entre les rues Dauphine et Bourbon. S'adresser à R. BRUGIER, No. 9, rue St. Louis 21jn

PIANOS FORTES—Les soussignés ayant à Paris un agent, (élève à l'Académie Royale de Musique) avec lequel ils se sont entendus pour le choix des meilleurs pianos, sont prêts à recevoir et à exécuter des ordres, avec ou sans avance de fonds. Ils garantissent les instrumens qu'ils feront venir et ne les livreront qu'en bon état; par ce moyen les pianos reviendront bien meilleur marché qu'en les achetant sur place. Les personnes désireuses de faire venir de ces instrumens, sont priées de s'adresser de suite aux soussignés qui ont déjà des ordres en mains et qui les enverront par le prochain envoi à la fois.
21jn LOREILHE ET VALETON, Encoig. Royale et Douane.

SAINDOUX—50 barillets, à vendre par GODFREY LAWRIE & SMALL, 28, Vieille Levée. 21jn

MORCEAUX de croupe—30 barils, à vendre par GODFREY LAWRIE & SMALL, 28, Vieille Levée. 21 jn

MAIS—1000 sacs maïs, à vendre par GODFREY LAWRIE & SMALL, 28, Vieille Levée. 21 j

SAINDOUX—60 barillets en Magasin et à vendre par J. U. LAVILLEBEUVRE, 17, Magasins. 21 jn

BEURRE—60 barillets beurre frais des Illinois, à vendre par J. U. LAVILLEBEUVRE, 17, Magasins. 21 jn

MELASSE—30 barils Mélasse en magasin, à vendre par J. MATERRE, 8, rue Saint Louis. 21 juin

BOTTES, souliers et brodequins—70 caisses en débarquement de la barque Bashaw, à vendre par R. G. HOBBS, 12, Douane. 22 juin

SAINDOUX—1000 barillets à vendre par MAHARD & SIGERSON, 38, Nouvelle-Levée. 22 juin

BŒUF PRIME—300 barils à vendre par MAHARD & SIGERSON, 38, Nouvelle-Levée. 22 juin

BŒUF MESS—650 demi-barils à vendre par MAHARD & SIGERSON, 38, Nouvelle-Levée. 22 juin

BALANCE—Plateformes de balance patentées, de grandeur assortie, et des plus nouveaux modèles, à vendre par WM. BROWN, 26, rue Gravier. 20 juin

VINS—75 caisses madère des Indes, et Sherry pâle en caisses d'une dou. chaque, vieux et propre à la consommation immédiate, ainsi quelques quarts de huitièmes de barriques madère en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier. 21jn

SAVON, CHANDELLES, &c.—500 boîtes savon de Boston et Chandelles de suif, 100,000 cigares américains, 300 rames papier à envelopper, à vendre par EDW. SPRAGUE, 22, rue de la Douane. 24 juin

LOIS martiales des Etats-Unis, comprenant celles de la marine, auxquelles est ajouté la constitution des Etats-Unis, compilé par le col. Trueman Cross, de l'armée des Etats-Unis, seconde édition, reçu et à vendre par WM. McKEAN, Enc. Camp et Commune. 22 juin

EAU DE VIE fine Champagne, 1831—Quelques demi pipes, encore à vendre pour clore une facture. S'adresser à LOREILHE & VALETON, encoig. Royale et Douane. 29 jn

200 CAISSES Citrons, à vendre ensemble ou par petits lots chez RICKER HADLEY DAVIS & Co. 35, rue du Camp. 22 juin

JAMBONS ENVELOPPES—80 boucauds jambons en tierçons et 200 barils, à vendre par MAHARD & SIGERSON, 38, Nouvelle-Levée. 22 juin

TOILE DE RUSSIE—Duck impérial de différens numéros et grandeur, ayant droit au drawback, à vendre par J. ALBERT, 26, rue St. Louis. 22 jn

COUVERTURES FRANCAISES—15 balles couvertures de trois points, en débarquement de la barque Cossack, à vendre par J. ALBERT, 26, rue St. Louis. 22 jn

CORDE d'emballage—480 rouleaux corde de lin, supérieure, à vendre par GODFREY LAWRIE & SMALL, 28, Vieille Levée. 22 jn

LARD—60 barriques jambons, plats côtés et épaules, à vendre par GODFREY LAWRIE & SMALL, 28, Vieille Levée. 22 jn

INDIENNE—8 caisses indiennes américaines fines et superfines et 2 caisses d'indiennes françaises, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 134, rue des Magasins. 21 juin

DRAP POUR NEGRE—46 balles et 6 caisses jeans, kersey et linseys de différents qualité à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 134, rue des Magasins. 21 juin

HABILLEMENTS—5 caisses hardes d'été et d'automne pour l'usage de ville et campagne, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 134, rue des Magasins. 21 juin

BOTTES, SOULIERS et Brodequins—70 caisses en débarquement du navire Bashaw, à vendre par R. G. HOBBS, 12, rue de la Douane. 21 juin

GENIEVRE—10 pipes genièvre de Hollande, en magasin et à vendre par CARMAN & McMAHON, 41 et 43, rue Poydras. 21 juin

BOUCHONS de Damejeannes—20,000, en débarquement de la barque Cossack, à vendre par J. ALBERT, 26 rue St. Louis. 21jn

MOUSSE—15 balles mousse en débarquement à vendre par J. MATERRE, No. 8 rue St. Louis. 21jn

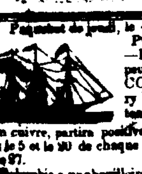

Paquebot du jeudi, le 4 juillet à midi.
POUR GALVESTON—Le superbe navire à vapeur à basse pression, COLUMBIA, capt. Henry Windle, du port de 495 tonneaux, doublé et chevillé en cuivre, partira positivement pour les ports ci-dessus le 5 et le 20 de chaque mois et de Galveston le 12 et le 27.
Le Columbia a une chaudière neuve et n'est pas surpassé par aucun des bateaux des Etats Unis.
Un bateau à vapeur sera toujours prêt à transporter à Houston les passagers et le fret du Columbia.
Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à SMITH & VOORHIES, 35, Camp.
Le Columbia repartira le 16 du courant. 23j

PASSAGE POUR LA MOBILE—Le bateau à vapeur à basse pression MERCHANT, capitaine B. Hutton, partira pour la Mobile tous les dimanches et jeudi matin, immédiatement après l'arrivée des chars de 6 heures. Les passagers peuvent compter sur l'exactitude de son départ. S'adresser à MAUNSEL WHITE & co. 96 Gravier.
Le bateau ne sera point responsable des dettes que pourrait contracter l'équipage, à moins qu'elles ne soient accompagnées d'un ordre écrit du capitaine ou des consignataires. M. W. & co. 8jn.

AVIS.—Le soussigné, capitaine du steam-boat MAZEPPA, informe le public, que pour la commodité des personnes qui désirent se rendre à Mandeville, Madison, Lewisburg, &c, il partira à dater de ce jour tous les samedis, après l'arrivée des chars de 4 heures.
25 juin—8 Capt. KNIGHT.

POUR LOUISVILLE—Mercredi le 26 juin, à 10 heures A. M.—Le beau bateau à vapeur AMBASSADOR, capitaine J. J. James, partira positivement comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à R. T. LAWRENCE, 28 et 29, Nlle-Levée. 24 juin

BATEAU DE PASSAGE—Mercredi, 26 du courant—Le beau bateau à vapeur EMPEROR, capitaine A. Auter, partira positivement pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires, mercredi, 26 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Lafayette, ou à PIERCE, SHANNON & BRO. 57, Magasins.
L'Emperor prendra peu de fret et tirera seulement 3 1-2 pieds d'eau. 24 jn

POUR ST. LOUIS ALTON, & la rivière Missouri—Le bateau à vapeur fin marcheur LITTLE RED, capitaine Kennedy, partira mardi, 25 du courant, à 6 heures P. M. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, au bout de la rue du Canal, ou à GODFREY LAWRENCE & SMALL, 28, Vieille Levée. 24 jn

POUR LOUISVILLE—Le bateau à vapeur DIANA, capt. Trunk, partira positivement le mardi 25 juin courant, à 10 heures du matin, pour le port ci-dessus et les endroits intermédiaires. Pour passage seulement s'adresser à bord, vis à vis la rue Poydras, ou à R. J. LAWRENCE, 28 et 29, Nlle-Levée. 24 jn

POUR ST-LOUIS et tous les ports intermédiaires—Le bon et beau bateau à vapeur bien connu, CLAIBORNE, capitaine Barrett, partira positivement pour les ports ci-dessus, le mardi 25 du courant, à 4 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue du Canal, ou à SMITH & VOORHIES, 35, rue du Camp. 24 juin

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI et les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur OZARK, capitaine Moses, partira pour les ports ci-dessus mercredi, le 26 courant, à 10 heures du matin. Ce bateau a de beaux emménagements pour les passagers, et prendra peu de fret, afin de ne point être détenu par la baisse des eaux. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au bas de la rue Poydras, ou à W. S. BROWN, 26, Gravier. 24jn

POUR LITTLE ROCK, Van Buren et Fort Smith, Arkansas—Le beau bateau à vapeur LOGANSPORT, capitaine James Douglas, partira pour les ports ci-dessus jeudi le 27 courant, à 6 heures p m. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à WILLIAM S. BROWN, 26 Gravier. 22jn

POUR ST. LOUIS et les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur MAID OF ORLEANS, capitaine Van Houten, est attendu et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à JOHN A. MERRITT, 53, Camp. 22 juin

POUR ST. LOUIS ET ALTON—Le beau bateau à vapeur LOUISVILLE, capt. Goodar, ayant une partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements s'adresser à bord au bas de la rue Gravier, ou à GODFREY LAWRIE & SMALL, 28, Vieille Levée. 17jn

POUR ST. LOUIS ET ALTON—Le bateau à vapeur MADISON, capt. A. Scott, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord au bas de la rue du Canal, ou à GODFREY LAWRIE & SMALL, 28, Vieille Levée. 8 j

POUR ST. LOUIS, ALTON et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur UNITED STATES, capitaine Robt. Freeland, ayant les deux tiers de sa cargaison engagée, partira sous peu pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord en face de la rue Gravier ou à BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 7 juin

ON demande à acheter au comptant un jeune nègre de 10 à 14 ans, et une jeune négresse blanchisseuse et repasseuse.
A vendre un cheval [illegible], s'adresser à ADRIEN AUBRY, Passage de la Bourse, entre Saint Louis et Conti 21 juin

$10 DE RECOMPENSE—Partie marronne depuis environ deux mois, la négresse CHARITY, âgée d'environ 35 ans, assez bonne mine et bien proportionnée, de la hauteur de 5 pieds. Elle était vêtue en noir, la dernière fois qu'on l'a vue. Elle fréquente le marché de la rue Poydras, et l'on croit qu'elle demeure dans le voisinage de la rue du Cirque. Elle appartenait ci-devant à Mr. John D. Bein. La récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui la conduira à la geôle de la Seconde Municipalité, par le Capt. Harper.
13jn—6

AVIS—Ceux qui ont des réclamations contre les soussignés sont priés de présenter immédiatement leurs comptes; et ceux qui leur doivent de vouloir bien les payer dans le plus bref délai.
Nouvelle-Orléans, 20 juin 1839.
BARTHET & Co.
21jn en liquidation.

A VENDRE—Une paire de chevaux pareils, bien domptés, parfaitement dociles et bons chevaux de route. Aussi une superbe barouche, avec harnais double et simple complet, bien fait et en très bon ordre. S'adresser à l'étable de louage, rue Tremé, entre les rues Ste-Anne et du Maine, près la Nouvelle Prison. 18 juin

A VENDRE, ayant droit au drawback.
50 demi pipes eau de vie de Cognac de preuve.
40 quarts do do do de do
THLE. BARBANCEY,
18 juin—5 26, rue Jefferson.

MANTAS, &c.—150 balles toile à drap de 4/4 des manufactures Jackson, Great Falls, Nashua et autres; 80 balles do. de 30 pouces de largeur, écrus, 7 balles drills de Nashua écru; 2 caisses mixtures mexicaines, 4 do. berkalin à raie, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co, 134. rue des Magasins 19 juin

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ—La société de commerce qui existait en cette ville, entre les soussignés, sous la raison "Barthet et Co" est, par consentement, dissoute à partir de ce jour. La liquidation en sera faite par Jos. Barthet, ou J. A. Bergeon, qui pour cela seulement demeurent autorisés à employer la signature sociale.
Nouvelle-Orléans, 20 juin 1839.
JOS. BARTHET,
J. A. BERGEON,
21jn JULES TARDOS.

AFFAIRES A COMMISSION.
LES soussignés offrent leurs services à leurs amis et au public en général comme marchands à commission, sous le nom de
J. J. ANDREWS & BROTHERS, N. York,
ANDREWS & BROTHERS, N. Orléans,
et E. L. ANDREWS & Co, Mobile.
Ils continueront à donner les mêmes facilités à ceux qui leur adresseront leurs consignations.
J. J. Andrews demeurera à New York, Z. Andrews continuera à résider à la Nouvelle-Orléans, et E. & L. Andrews, maintenant à Huntsville, Ala. établira sa résidence à la Mobile au premier octobre prochain.
J. J. ANDREWS,
Z. ANDREWS,
18jn—6 E. L. ANDREWS.

DEMANDE DE BUCHERONS.—30 ou 40 bûcherons trouveront à s'occuper avantageusement, et à passer l'été à l'abri des maladies de la ville. S'adresser à JOS. BARTHET, 30, rue Toulouse. 18 juin

SI Monsieur Taquino, frère de Monsieur Taquino, du Bâton Rouge, est en ville, il est prié de passer au bureau du soussigné pour affaires qui l'intéressent. Bd. LAUDUMIEY, rue St-Louis, No. 16 18 juin

LES soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre à des prix très modérés:
150 caisses cerises à l'eau-de-vie de qualité supérieure en belles bouteilles blanches.
200 caisses vin rouge St. Julien, St. Estèphe et Lafitte.
D'importations antérieures.
Fruits à l'eau-de-vie assortis,
Vin de Champagne mousseux, 1re qualité,
Mouchoirs façon madras,
Calico rouge 3/4 pour rideaux,
Broderies,
Draps français, pour l'exportation,
Glaces françaises, diverses dimensions,
Pianos—Un piano à 6 octaves 1/2, d'un des meilleurs facteurs de Paris.
Un orgue-expressif à 5 octaves.
Livres français du meilleur choix.
21jn HERBAULT frères, 70, Royale.

CONSERVES ALIMENTAIRES de toutes sortes. Fruits dans leur propre jus tels que Fraises, framboises, groseilles, cerises, pêches, abricots, mûres noires. Les soussignés recoivent ces articles directement de France, et garantissent généralement tout ce qui sera fourni par eux.
LOREILHE & VALETON,
21jn encoignure Royale et Douane.

JUS DE GROSEILLES, FRAMBOISE (de Bardin frères, liquoristes à Paris), sirops assortis de toutes dégustations, selon les demandes.
LOREILHE & VALETON
21jn encoig. Royale et Douane.

MANTAS—GEORGE GREEN & BRO. no 26, rue du Camp, offrent en vente:
100 balles toile à draps écrue de 4/4, de Jackson.
100 do do do de do Lawrence.
50 do do do de do Great Falls
Marchandises très propre pour le marché mexicain. 21 juin

TOILE D'IRLANDE—Le soussigné a reçu par le Tremont et le Telumah un superbe assortiment de toile de 4/4 en pièces et demi pièces, de commune à extra fine; toile à draps de 6 et 12/4 &c., qu'il offre à vendre par paquets, à des conditions libérales.
21ja—5 WILLIAM PREHN, 56 Douane

BLANC DE PLOMB—500 barillets blanc de plomb à l'huile de la manufacture de Lewis, Philadelphie, en débarquement du brick Swan, à vendre par JARVIS & ANDREWS, Enc. Commune et Tchoupitoulas. 21jn

TEREBENTHINE, Moutarde et Damejeannes—50 barils esprit de térébenthine; 50 boîtes moutarde de Londres; 400 damejeannes de un, deux et trois gallons, à vendre par JARVIS & ANDREWS, encoig. Commune et Tchoupitoulas. 21jn

ROUES charroyer les plançons—2 superbes paires de roues ci-dessus de la manufacture de John Wood de Philadelphie, avec leurs ustensiles complets, à vendre par JAMES D. DENEGRE, 16, Douane. 21jn

POUR NEW YORK—Le navire fin voilier CALEDONIA, capt. William Mann, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp. 25jn

POUR LIVERPOOL—Le 10 juillet—Le navire A1 ELIZA WARWICK, capt. Davis, ayant les deux tiers de sa cargaison engagée, partira positivement comme ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 65, rue de la Commune. 25jn

POUR KINGSTON (Jamaïque).—Le brick fin voilier GANICLEFT, capt. J. P. Whitney, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à R. GRONING & co. 25jn

POUR BALTIMORE—Mercredi le 26 courant—La goëlette fine voilière COURTNEY, capt. Hollingshead, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira comme ci-dessus. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements pour 10 ou 12 passagers, s'adresser à bord, en face de la rue Lafayette ou à EDW. A. BRIDGE, 60, Gravier, 24 jn

Ligne de paquebots entre la Nouvelle-Orléans et Baltimore—POUR BALTIMORE—Le brick A. 1, fin voilier GRECIAN, capitaine Lemont, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD, 22, Bienville. 24 juin

POUR BOSTON—Le brick fin voilier TOM PAINE, capitaine Robinson, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée, partira demain. Pour fret de 600 sacs maïs ou passage, s'adresser à GEORGE BEDFORD, 22, rue Bienville. 24 juin

POUR BOSTON.—Le beau brick PULAWSKI, capitaine Stackpole, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira mercredi prochain le 26 courant. S'adresser pour fret de 400 barils ou passage, à GEO. BEDFORD, 22, Bienville. 24 juin

POUR PHILADELPHIE—Le 1er juillet.—Le brick paquebot SWAN, capt. Snell, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à J. D. DENEGRE, 16, Douane. 24 juin

POUR NEWPORT, R. I.—La goëlette fine voilière FANCY, capitaine Bray, partira pour le port ci-dessus, vers le 25 courant. Pour passage, ayant de beaux emménagements pour 6 passagers, s'adresser à bord ou à J. B. BAILEY, 11, Bienville. 24 jn

POUR LIVERPOOL—Le navire ARETHUSA, capt. Ed. Kennard, ayant les deux tiers de sa cargaison engagée et allant à bord partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 65 Commune. 24 juin

ON a besoin d'un bâtiment de 250 ou 300 tonneaux pour aller à Laguna et prendre un chargement de Logwood pour aller à New-York. S'adresser à J. W. ZACHARIE & Co. 86, Douane. 20jn

POUR LA HAVANE.—La goëlette fine voilière HELEN, capt. Farwell, sera expédié sous peu pour le port ci-dessus. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à R. GRONING & Co. 20jn

POUR LIVERPOOL—Le navire A. 1, SUPERIOR, capt. Parker, sera expédié sous peu. Pour fret de 150 boucauds de tabac et 6 passagers, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune. 20jn

POUR LIVERPOOL—27 courant—Le navire A. 1 fin voilier, CLIFTON, capt. Ingersoll, partira comme ci-dessus. Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à L. H. GALE, 93 Commune. 20jn

POUR LIVERPOOL—Mardi le 26 courant—Le beau navire A. 1, VIRGINIA, capt. Hasery, partira comme ci-dessus. Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face de la presse à coton d'Orléans, ou à L. H. GALE, 93 Commune. 20jn

POUR BORDEAUX—La barque UNION, ayant une partie de sa cargaison à bord, partira sous peu. Pour passage de l'avant ou de la chambre, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, à Lafayette, en face du chantier de Douves, ou à J. T. LAGUERENNE & Co. 9, Toulouse. 19 jn

POUR TAMPICO—La bonne goëlette fine voilière HENRY CLAY, capt. Patterson, ayant été radoubée, commencera son chargement et sera expédié sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capt. à bord, ou à W. F. VIGERS & CO. 30, Bienville. 19 juin

POUR LIVERPOOL—Le navire de 1ère classe JANE ROSS, capt. McIntosh, peut prendre 200 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à S. HEATH & Co, 95, rue du Camp. 17 juin

POUR BOSTON—Ligne de paquets de Lombard & Co.—Le beau navire paquebot COLUMBIANA, capitaine Geo. Barker, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face du marché aux légumes, ou à JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp 15 juin

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le beau et solide navire LEANNE LOUISE, capitaine Lemaitre, ayant tout son fret engagé partira le 30 du courant. Ce navire ayant une très jolie dunette peut prendre des passagers, qui trouveront d'excellents emménagements. S'adresser au capitaine à bord ou à V. ROUMAGE, 15 juin—6

POUR NEW-YORK—Le beau brick CATHERINE, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. BEDFORD, 22, rue Bienville 14 jun

POUR PORT-AU-PRINCE—La goëlette fine voilière DORIC, capitaine Rogers [illegible], ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, peut prendre 100 barils de fret ou passage, s'adresser à bord, au bas de la rue Jefferson ou à ROBERT & Co. 47 Bienville. 14ja

POUR HARTFORD—La belle goëlette CASSIUS, ayant toute sa cargaison engagée peut prendre quelques passagers. S'adresser à bord, [illegible], ou à WOOD & SIMMONS, 20, Magasins. 13 jn

POUR BOSTON—Le navire A. 1. TIMOLEON, capt. Winsor, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord en face de la presse d'Orléans ou à JNO. A. MERRITT, 53, rue du Camp. 12 juin

POUR TAMPICO—La goëlette fine voilière G. H. WESTER, capt. [illegible], ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord au Picayune tier, ou à CUCULLU LAPEYRE & co, rue Toulouse. 11 j

POUR LIVERPOOL—Le beau navire A1 NEW HAMPSHIRE, capt. Harding, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée sera expédié sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 rue de la Commune. 8ja

SEL—2500 sacs sel gros et fin de Liverpool, en débarquement et à vendre en lots convenables aux acheteurs, par ALEX. PARK, 85 Commune. 20jn

CORDE D'EMBALLAGE—600 rouleaux corde du Missouri, en débarquement du steamer Alton, à vendre par J. B. FIELD, 43 rue Bienville 20jn

GENIEVRE ET EAU DE VIE—20 pipes genièvre de Hollande et 35 q1. pipes eau de vie française de qualité supérieure, en magasin et à vendre par DEVEZIN & DOSSAT, 59 Tchoupitoulas. 20j

SAVON—1500 boîtes savon no. 1, des marques de Jas. Gould, J. H. Morton et Jackson & Trowbridge, à vendre par DAVIS & HOBART, 18, Douane. 20 jn

CIRE—700 livres cire en débarquement du steamer Alton, à vendre par GODFREY LAWRIE & SMALL, 28, Vieille-Levée. 20 juin

CIGARES—300,000 cigares espagnols, mêlés et communs, à vendre par CARMAN & McMAHON, 41 et 43, rue Poydras. 21 juin

CYPRES ET PIN JAUNE—100 pieds bois à planchers, blanchis et embouvetés, 5000 do do pin jaune, à vendre par G. BEDFORD, 22, rue Bienville. 20 jn

PARAPLUIES ET PARASOLS—110 caisses contenant une grande variété de parapluies et parasols, à vendre par ISAAC BRIDGE & co. 134 Magasins 20jn

TILBURIES.—Reçus récemment trois légers tilburies avec couverts, montés en argent et en cuivre, à vendre par H. BEACH & Co. 46 & 48, Royale. 20jn

BAROUCHES.—Les soussignés offrent en vente barouches légères pour un cheval, ainsi que pour un ou deux chevaux, avec harnais complet. H. BEACH & Co. 46 & 48, Royale. 20jn

GIGS DE PLANTEURS—Récemment reçu et à vendre, six Gigs grands et petits, propre à l'usage des planteurs. H. BEACH & Co. 46 & 48, Royale. 20jn

HARICOTS ET POIS—40 barils haricots blancs; 5 tierçons pois, en magasin et à vendre par DAVIS & HOBART, 18, Douane. 20 jn

CIDRE DE CHAMPAGNE—200 boîtes et 25 barils, en magasin et à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle. Levée. 20jn

POMMES DE TERRE—50 barils en débarquement de la barque Bashaw, à vendre par DAVIS & HOBART, 18, Douane. 20jn

ESPRIT DE TEREBENTHINE—5 barils en magasin et à vendre par DAVIS & HOBART, 18, Douane. 20 jn

FARINE—325 barils Farine superfine en magasin et à vendre par Wm S. BROWN, 26, rue Gravier. 20juin

TRAITES sur Boston, à vendre en sommes convenables, par GEO. BEDFORD, 22, rue Bienville. 20 juin

PAPIER à enveloppe—100 rames à vendre par WHITRIDGE & Co. 76, rue des Magasins. 20 juin

HUILE—3000 gallons huile raffinée en hiver, à vendre par WHITRIDGE & Co. 76, rue des Magasins 20 juin

HUILE de Tanneurs—100 barils à vendre par WHITRIDGE & Co. 76, rue des Magasins. 20 juin

VINAIGRE—20 demi pipes Vinaigre de vin de France, à vendre par ADAMS & HARTWELL, 36, Poydras. 20jn

PLATS COTES—En magasin et à vendre par ADAMS & HARTWELL, 36, Poydras. 21 ja

HUILE DE BALEINE raffinée, à vendre par E. & J. ANDREWS, 32, rue Gravier. 20jn

LARD—1500 boucauts à vendre par MAHARD & SIGERSON, 38, Nelle Levée. 19 j

EPAULES à vendre par MAHARD & SIGERSON, 38, Nelle Levée. 19 j

JAMBONS enveloppés de Cincinnati en boucauts à vendre par MAHARD & SIGERSON, 38, Nelle Levée. 19 j

TRAITES sur Cincinnati, Louisville, St. Louis et Pittsburg à vendre par PIERCE, SHANNON & BRO. 57, Magasins. 19jn

PORC—95 barils porc mess et 5 do M. O. à vendre par E. & J. ANDREWS, 32, Gravier. 19 juin

RIZ—35 tierçons riz de Charleston, reçu et à vendre par MUNFORD PERKS, encoig. Poydras et Tchoupitoulas. 19 juin

HUILE DOUCE—50 paniers, à vendre par MUNFORD PERKS, encoig. Poydras et Tchoup. 19 jn

PAPIER A ENVELOPPE—1200 rames à vendre par EDW. SPRAGUE, 22, Douane. 19 jn

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu ce matin, à 10 heures, dans la rue du Canal, près la Levée,
Un assortiment général de comestibles, consistant en eau de vie Champagne et cognac, genièvre et eau de vie du pays, vin de Madère, Port, Sherry et Claret; 25 boîtes harengs, 25 de savon no. 1; 10 caisses thé poudre à canon; 100 doz. balais; 6 barils bœuf prime, &c. &c.
Les marchands qui ont des effets à envoyer vendre sont priés de les faire parvenir avant 10 heures. 25 juin

PAR J. A. BEARD
IL sera vendu Mardi, le 25 courant, à midi, à la Bourse St. Louis.
Le nègre EDMUND, âgé de 22ans, bon nègre de champ, pleinement garanti.
Conditions—$600 comptant et la balance à 4 mois. 25 juin—1

PAR J. B. BLACHE
IL sera vendu mercredi, le 26 courant, à 5 heures p. m. à l'encoignure des rues Clinton et Bienville, en face du American Hotel, pour le compte de qui il appartiendra:
Le contenu du café Plough, consistant en liqueurs, eau de vie, genièvre, glaces, tableaux, carafes, &c. 25 jn

PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu mercredi, 26 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis,
Le nègre CHARLY, âgé de 30 ans, bon nègre de champ, pleinement garanti.
Conditions, à la vente. 25 jn

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Vente de Vin de Bourgogne.
IL sera vendu Mercredi, le 26 courant, à midi, au magasin d'encan, No. 107 rue de Chartres.
500 caisses vin de Bourgogne, marques assorties: Chambertin, Barsac, Romanée, Pomard, &c. en lots à la convenance des acquéreurs.
Conditions comptant.—La vente sera positive pour clore une consignation. 25 juin—9

LE propriétaire ou consignataire d'une boîte marquée R. G. Crosier, Esq. Brandon, Miss. aux soins de G. P. Manouvrier, Esq. Nouvelle-Orléans, reçue de Philadelphie par le navire Italy, en mars dernier, est requis de venir la recevoir en payant les frais. N. F. COMLY & Co. 97, rue du Camp. 20 juin

LE propriétaire ou consignataire d'une boîte marquée Patemore Hoops, expédiée de Philadelphie, par MM. Hoops, Wolf & Bakes à bord du navire St. Louis et qui a été reçue ici vers le 8 mai, est requis de s'adresser à notre magasin, enlever ladite boîte et payer ces frais. N. F. COMLY & co. 97 Camp. 20jn

NOIX MUSCATS—3 boucauts en magasin à vendre par DEVEZIN & DOSSAT, 59 Tchoupitoulas 20jn

WHISKEY—130 barils whiskey rectifié, en magasin et à vendre par WM. C. TOMPKINS & co. 91 Commune. 20jn

CHAMPAGNE—100 paniers de marques choisies à vendre pour clore une consignation par WM. C. TOMPKINS & co. 91 Commune. 20j

BILLETS de l'Ouest, Illinois, Kentucky et Ohio à vendre par ROBINSON & co. 45 rue du Camp. 20jn

TRAITES sur N. York à 60 jours en sommes convenables, à vendre par ROBINSON & co. 45 rue du Camp. 20jn

MELASSE—22 barils melasse, en débarquement via la rue St. Louis et à vendre par R. BRUGIER, 9, rue St. Louis 20 jn

FROMAGE—30 boîtes fromage du Nord, en débarquement et à vendre par DAVIS & HOBART, 18, Douane. 20 jn

PORC—700 barils porc mess et prime à l'inspection et à vendre par G. DORSEY, 44, rue Nouvelle-Levée. 20juin

WHISKEY—60 barils vieux whiskey de Monongahela, à vendre par CARMAN & McMAHON, 41 & 43 Poydras 20ja

FARINE—200 barils farine superfine et fine à vendre par CARMAN & McMAHON, 41 et 43 rue Poydras. 20jn

TABAC—150 boîtes tabac manufacturé de la Virginie, à vendre par CARMAN & McMAHON, 41 & 43 Poydras 20jn

SAVON—250 boîtes savon no. 1 et 2 de 48, 70 et 75 liv. en magasin et à vendre par DEVEZIN & DOSSAT, 59 Tchoupitoulas 20ja

FARINE—1600 barils farine superfine, en magasin et à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée. 20 ja

CIMENT hydraulique—200 barils, à vendre par J. A. BARELLI & Co, 61, rue de la Commune. 19 juin

SEL—2500 sacs sel fin et gros de Liverpool, à vendre en lots convenables aux acheteurs par ALEX. PARK, 85, Commune. 19jn

HUILE—8 barriques et 20 barils huile pressée en été, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co, 134, Magasins. 19 juin

BŒUF mess en barils et demi do à vendre par PIERCE SHANNON & BRO. 57, Magasins. 19 jn

WHISKEY—200 barils whiskey rectifié à vendre par MAHARD & SIGERSON, 38, Nelle Levée. 19 jn

TABAC de Cuba—23 balles, à vendre par J. A. BARELLI & Co. 61, rue de la Commune. 19 juin

POIS—50 sacs, à vendre par J. A. BARELLI & Co. 61, rue de la Commune. 19 juin

SUCRE en pain—60 boîtes, à vendre par J. A. BARELLI & Co, 61, rue de la Commune. 19 juin

FOIN—100 balles Foin du nord, à vendre par J. A. BARELLI & Co. 61, rue de la Commune. 19 juin

BŒUF—350 barils bœuf mess & prime à vendre par MAHARD & SIGERSON, 38, Nelle Levée. 19 j

SAINDOUX—1500 barillets à vendre par MAHARD & SIGERSON, 38, Nelle Levée. 19 j

PORC—2000 barils porc mess et prime à l'inspection à vendre par MAHARD & SIGERSON, 38, Nelle Levée. 19 j

CORDE d'Emballage—400 rouleaux, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co, 134, rue des Magasins. 19 juin

TOILE à Draps de Russie—30 balles, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co, 134, Magasins. 19 juin

GENIEVRE—25 pipes Genièvre de Hollande, à vendre par J. A. BARELLI & Co, 61, Commune. 19 jn

HUILE d'Olive [illegible] CARRIERE DARAN & Co.

PLOMB—200 saumons en plomb, en débarquement du steamer Louisville, à vendre par MAHARD & SIGERSON, 38, Nlle. Levée. 19 juin

CAFE—150 sacs café de Rio et de la Havane, en magasin et à vendre par MUNFORD PERKS, encoig. Poydras et Tchoup. 19 juin

BOIS de construction—180 tonneaux à bord de la goël. Mary Adams, à vendre par SCHMIDT & WERNER, 68, Bienville. 19 jn

SIROP de limon de qualité supérieure, en débarquement de la barque Bashaw, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 45, Bienville. 19 ja

CORDAGE goudronné—Nous recevrons demain des demandes pour du cordage goudronné. PIERCE SHANNON & BRO.

VIN DE MADERE—10 barils, 25 pipes, 32 qrt. barriques vin de Madère, à vendre par R. GRONING & Co. 18juin

PLOMB—60 barillets plomb à chasse du Missouri, à vendre par R. GRONING & Co, 18juin

PLATS-COTES—60 barriques en magasin et à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée. 18juin

PORC—600 barils porc mess et prime, à l'inspection, à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée. 18juin

MAIS—1000 sacs en débarquement de chalands à vendre par W. S. BROWN, 26, rue Gravier. 18 juin

FARINE de Maïs—40 barils en magasin et à vendre par W. S. BROWN, 26, rue Gravier. 18juin

JAMBONS ENVELOPPES—1500 en magasin et à vendre par J. B. MULLIN, 17, Poydras. 18jn.

VIEILLE EAU-DE-VIE DE PECHE—50 barils, à vendre par W. G. HEWES & CO, rue Natchez. 18juin

SUCRE—150 boucauts en magasin et à vendre en lots convenables aux acheteurs, par J. HALL & H. B. BEIN, 19 Nlle. Levée. 18ju.

EAU DE SELTERS en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, rue Bienville. 18 juin

RUM de N. E. constamment en main, à vendre par S. B. MULLEN, 17, rue Poydras. 18 juin

EN débarquement de la barque Cossack venant de Marseilles:
100 paniers huile d'olive, grandes bouteilles de 24 onces.
100 paniers dito en bouteilles de 20 onces.
10 barriques vin de Marseille.
10 balles d'amandes.
10 caisses vin muscat.
10 caisses [illegible].
Plus 100 caisses vermicelle [illegible], à vendre par L. G. SASSINOT, 15 juin

AVIS.—M. Charles Lenfle consignataire par le navire La Grange du Havre, et Messrs. Jean Cotreau et A. Petit, consignataires par le navire Charles du Havre, sont requis de s'adresser au soussigné et d'enlever leurs marchandises. L. H. GALE, 93, rue de la Commune. 13 juin—3s

ON désire un jeune homme coiffeur, plus un barbier parlant anglais. S'adresser rue Royale, encoignure St. Pierre ou rue St. Charles, en face de l'hotel Exchange. MOREAU, 15 juin.

TERRES A VENDRE—5000 acres terre à coton choisies, dans la Louisiane, latitude 31, audessus du niveau des plus hautes marées, situées entre les rivières Mississipi et Ouachita. Ces terres seront vendues à bas prix pour du comptant ou échangées pour des marchandises. S'adresser à W. S. BROWN. 15 juin

LES consignataires de marchandises, marquées R. D. W. St. Louis, reçues par le navire Cherokee, de Boston, sont requis de s'adresser au bureau du soussigné, enlever et payer les frais des dites marchandises. JOHN A. MERRITT, 53, Camp. 15 jn

LA société ci-devant existante sous le nom de Patton et Pickerell, a été dissoute le 1er juin par la résignation de T. Pickerell. James Patton reste chargé de la liquidation des affaires de la dite société. 14 juin Nlle-Orléans, 13 juin 1839.

AVIS D'ENCAN—Les soussignés ayant agrandi leur magasin de manière à pouvoir y faire des ventes de groceries et meubles, informent le public que leurs ventes pour ces objets auront lieu les LUNDIS et SAMEDIS de chaque semaine. Toute marchandise qui ne sera pas vendue le jour de la vente, et qui ne sera pas retirée immédiatement payera une commission de [illegible]. DEJOUX & FERNANDEZ, 114, rue de Chartres. 13 juin

PIECES à eau pour navires pouvant servir de cuves pour familles.
Les soussignés offrent à vendre 150 pipes vides environ, parmi lesquelles il y en a qui contiennent 300 gallons, à bas prix, pour clore un compte, et si d'ici au 29 juin elles ne sont pas vendues, elles seront alors par la voie d'un encanteur. GUERIN & POUVERIN, encoi. Royale et Douaine. 14 juin

MARRONS frais et pâtés de Périgord truffés. 3,060 Livres marrons frais, 10 Pâtés truffés du Périgord en terrine; reçus par l'Anna Louisa et à vendre par GUERIN & POUVERIN, enc. Royale et Douaine. 11 juin—1m

TERRES A VENDRE—Onze mille acres de terre propre à la culture du coton, très bien situées entre le Mississipi et la rivière Ouachita. L'on vendra ces terres à bas prix pour du comptant, ou l'on échangera pour des marchandises assorties. WILLIAM S. BROWN, 26 Gravier. 6ja